

*Luttes féministes
et justice
environnementale :
semer la résistance,
récolter la vie*

Colombie : Les femmes
de Tabaco contre Glencore p.4

Pour bien vivre dans
les limites de la planète :
démocratiser les systèmes
d'approvisionnement p.36

La souveraineté
alimentaire : levier pour
la justice environnementale p.46

6

Juillet
2025

Le lendemain solidaires

REVUE CRITIQUE POUR UN AUTRE DÉVELOPPEMENT



IMPRESSUM

*Luttes féministes et justice
environnementale : semer
la résistance, récolter la vie*
Juillet 2025, 66 pages

Éditeur :
CETIM

Dossier préparé par :
Murad Akincilar et Pierre Patelli

Contributions :
Melik Özden, Inès Pérez Arragoces,
Claire Charlo, Shyrlene Oliveira da Silva
Huni Kuin, Rural Women Assembly
(Lungisa Huna), Habitat International
Coalition (Diana Wachira, Mara
Nazar, Eliane Sylvie Mfomou, Hazem
Abdallah, Andrea Sofia Casabuono),
Mai Taqueban, CAPIRE (Marche
mondiale des femmes), Julia Steinberger,
Elena Hofferberth, Gauthier Guerin
et Elke Pirgmaier, Pierre Patelli, Joël
Mützenberg, Noemi Grütter, Raffaele
Morgantini, David R. Boyd et Astrid
Puentes Riaño.

Comité de rédaction :
Murad Akincilar, Julie Duchatel,
Melik Özden, Florian RoCHAT,
Raffaele Morgantini

Mise en page :
América Latina Rodríguez

Illustrations et graphisme :
Miguel Guerra, Ingrid Neves, Valentina
Aguirre, ILGA, Cizañero, Emitxin.

Direction artistique :
Ricardo Vaz

<https://lendemainssolidaires.org>

Abonnement annuel :
2 numéros 20.- CHF ou 20.- Euros/an

Prix au numéro :
8.- CHF ou 8.- Euros

Paiement par virement bancaire
Postfinance
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

CETIM
Rue Amat 6 1202 Genève, Suisse
Tél. +41 (0)22 731 59 63
contact@cetim.ch
www.cetim.ch

Remerciements
Cette publication a bénéficié du soutien
de la Ville de Genève, à travers la Fédération
genevoise de coopération.

Sommaire

3

Édito
Par CETIM

4

**Colombie : Les femmes de
Tabaco contre Glencore**

Entretien avec Inès Pérez Arragoces

10

**Abya Yala : « Le monde a
beaucoup à apprendre des savoirs
et modes de vie autochtones »**

Interview de Claire Charlo
et Shyrlene Oliveira da Silva Huni Kuin

Encadré : Présentation de
La Marche mondiale des femmes

16

**Nous sommes les gardiennes
de la terre, de la vie, des semences
et de l'amour**

Par Lungisa Huna

20

**Créer des villes inclusives
par l'égalité des genres**

Par Diana Wachira, Mara Nazar,
Eliane Sylvie Mfomou, Hazem Abdallah,
Andrea Sofia Casabuono

28

**L'économie verte est un
colonialisme masqué**

Interview de Mai Taqueban

31

**Berta Cáceres : l'engagement
d'une militante emblématique
dans la protection de
l'environnement**

Par le CETIM

Encadré : L'écoféminisme en Occident :
aux racines d'une pensée subversive

36

**Pour bien vivre dans les limites
de la planète : démocratiser les
systèmes d'approvisionnement**

Par Julia Steinberger, Elena Hofferberth,
Gauthier Guerin et Elke Pirgmaier

Encadré : Le réseau Atlas et le projet 2025

42

**Planification écologique :
du narratif à la transformation
radicale**

Par Pierre Patelli

46

**La souveraineté alimentaire :
levier pour la justice
environnementale**

Interview de Joël Mützenberg

49

**Réflexions sur la COP29 : l'égalité
de genre, levier indispensable de
la justice climatique**

Par Noemi Grütter

Encadré : Les COP, trente ans d'illusions
écologiques sous contrôle capitaliste

52

**Un traité de l'ONU sur la
responsabilité des sociétés
transnationales peut-il constituer
un outil pour s'attaquer à
l'injustice climatique ?**

Par Raffaele Morgantini

Encadré : Rapporteur spécial de l'ONU
sur le droit à l'environnement

59

**Justice climatique : un
avis historique de la Cour
Internationale de Justice**

Par Melik Özden

64

**Livres du CETIM ayant trait aux
luttes féministes ou à la justice
environnementale**



Par Melik Özden,
Directeur du CETIM

Si l'environnement influe sur les modes de vie, l'inverse est aussi vrai. En effet, toute intervention sur l'environnement (construction d'infrastructures, transports, production alimentaire ou industrielle) a des impacts, positifs ou négatifs, sur les êtres vivants. De nos jours, le système économique dominant, basé sur la croissance infinie et le profit à tout prix, met à mal l'environnement avec une exploitation effrénée des ressources naturelles non renouvelables.

Depuis quelques décennies, plusieurs mouvements écologistes ont vu le jour. En parallèle, nombre de mouvements sociaux ont intégré dans leurs agendas la défense de l'environnement, soit de manière générale, soit de manière sectorielle (biodiversité, espèces menacées, cours d'eau, etc.).

Historiquement victimes d'oppressions multiples, les femmes ont été doublement affectées par ce système prédateur, en particulier dans les pays du Sud. Les femmes, autochtones et rurales en particulier, sont souvent les premières victimes des crises environnementales. Ainsi, le mouvement pour la justice environnementale et le mouvement féministe ont entretenu des interactions profondes et significatives. Ce dernier¹ souligne que l'oppression des femmes et la marchandisation de la nature sont intrinsèquement liées, car elles sont toutes deux le résultat d'un même système de domination patriarcal et capitaliste.

Le présent numéro de Lendemain(s) solidaires est consacré aux interactions entre ces mouvements. Les inégalités et la marchandisation de la nature ont poussé les femmes à s'organiser pour lutter non seulement pour leurs droits, mais aussi pour revendiquer la souveraineté populaire sur les politiques environnementales, alimentaires et de développement. Le fait que ces dernières soient en première ligne des luttes contre l'accaparement des terres et l'extractivisme par les multinationales, les expose à des répressions violentes.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les analyses et les expériences de luttes de plusieurs mouvements sociaux de différents continents, engagés dans les luttes pour la justice environnementale, mais également contre les inégalités de genre et de classe, contre l'impunité des sociétés transnationales et pour la souveraineté alimentaire. C'est dire que leur lutte contre la crise environnementale ne se limite pas au seul calcul d'émissions de carbone. Cette vision globale leur permet d'envisager des solutions aux problèmes environnementaux avec une réflexion sur les structures de pouvoir et les dynamiques sociales qui perpétuent les inégalités.

En ce sens, ces mouvements convergent dans leur appel à une transformation systémique qui reconnaît l'interdépendance entre les droits humains, en particulier les droits des femmes, et la protection des écosystèmes. Ces mouvements doivent être soutenus contre les tentatives de criminalisation, et surtout pour la justesse de leur combat.

NOTE

1. Nous entendons par « mouvement féministe », les mouvements qui prônent un changement de société qui inclut la justice sociale et environnementale, en opposition au « féminisme libéral ».



Colombie : Les femmes de Tabaco contre Glencore

Entretien avec
Inés Pérez Arregocés,
dirigeante
afrodescendante
colombienne,
militante contre
l'action de Glencore
à La Guajira





La communauté de Tabaco, située dans la région de La Guajira en Colombie, était, avant son déplacement forcé, une communauté paysanne afro-colombienne profondément enracinée dans son territoire. Elle se reconnaissait comme une entité autonome, dotée d'une forte cohésion sociale, nourrie par des pratiques agricoles, culturelles et spirituelles transmises de génération en génération. Ce lien au sol, à la terre et à l'eau façonnait un mode de vie agroécologique et communautaire. Les habitant·es vivaient essentiellement de la culture du maïs, du manioc, des légumes, de la pêche dans les rivières, et de l'élevage. Cette économie de subsistance n'était pas seulement un moyen de survivre : elle structurait une manière d'habiter le monde, fondée sur la solidarité, le partage et le respect du vivant.

La communauté est une culture afro-colombienne vivante, pleinement assumée, inscrite dans les gestes du quotidien comme dans les temps festifs. La musique et la danse y occupaient une place centrale. Tambours, guacharaca et vallenato rythmaient les rassemblements, porteurs d'une mémoire collective enracinée dans les luttes et les célébrations.

La transmission culturelle passait aussi par la cuisine, notamment lors de la Semaine Sainte, où l'on préparait des plats traditionnels comme le chiquichiqui, la cachapa ou les arepas, à base de maïs et de produits naturels. Ces savoir-faire, ancrés dans le territoire et dans l'histoire des femmes. À travers ces pratiques, la communauté affirmait son identité de peuple noir, revendiquant une reconnaissance aussi bien interne qu'externe : « nous nous identifions comme Noirs, et les autres nous identifiaient ainsi ».

Mais cette culture n'a jamais été figée. Elle s'inscrit dans une longue histoire de résistance pour la défense du territoire. La mémoire collective évoque les conflits passés, les luttes des ancêtres pour préserver leurs terres face aux expropriations, bien avant l'arrivée des grandes entreprises minières. À l'époque, des villages comme Roche, Tamaquito, Patilla ou Manantial constituaient avec Tabaco un réseau de communautés noires solidaires, unies par leur héritage ancestral et leur combat commun pour la terre. Le déplacement forcé n'a pas effacé cette mémoire combattante.

Lendemain Solidaires : Dans le cadre de la lutte contre la mine de charbon de Glencore, comment concevez-vous l'articulation entre la lutte pour la réparation collective, la lutte féministe et la défense de l'environnement ?

Inés Pérez Arregocés : Eh bien, en tant qu'organisation de femmes engagées dans cette lutte, en tant que femmes, peut-être, on réfléchit et on ressent plus la lutte dans notre chair. On vit ça à partir de notre connexion à la nature.

Nous avons besoin de notre territoire. On a besoin d'un toit. On est conscientes des besoins de la communauté parce qu'on les vit tous les jours. On voit le territoire d'un autre œil. Nous, les femmes, on donne la vie, et la Terre-Mère, on la considère aussi comme une femme : elle donne la vie, elle aussi.

Donc on comprend que les besoins de la communauté sont liés à cette lutte. Ce n'est pas abstrait, c'est le quotidien. Et nous, on se bat comme on s'accroche à la terre. On est plus conscientes de ce qu'on vit et c'est ce qui est nécessaire pour continuer à lutter.

Les femmes, on ne se limite pas à notre propre foyer, aux enfants, aux maris. On est aussi en première ligne dans la recherche de solutions pour toute la communauté. Face aux crimes de cette entreprise et aux assassinats qui ont lieu dans notre territoire, les autorités n'agissent pas. Pire, elles s'en rendent aussi complices. Tout est organisé pour empêcher qu'on enquête et ceux qui devraient enquêter sont achetés pour se taire.

Les hommes, eux, sont souvent plus facilement tentés par l'argent des entreprises. Nous, les femmes, on résiste. On est moins corruptibles. On travaille le ventre vide, mais on préfère nourrir nos enfants plutôt que de nous vendre. C'est là que commence notre vraie résistance.

LS : Et les hommes dans tout ça ?

IPA : Les hommes, eux, sont souvent plus facilement tentés par l'argent des entreprises. Nous, les femmes, on résiste. On est moins corruptibles. On travaille le ventre vide, mais on préfère nourrir nos enfants plutôt que de nous vendre. C'est là que commence notre vraie résistance.

Dans la communauté de Tabaco, nous avons formé un front de femmes. Il existe aussi une organisation non enregistrée que nous avons appelée Féminas Nómadas. Grâce à elle, nous avons pu nous affirmer face aux hommes et nous organiser entre femmes.





GLENCORE





Dès le début de la lutte, on a constaté qu'il y avait beaucoup de corruption, y compris parmi ceux qui se disaient leaders des communautés locales.

LS : Pourquoi vous vous êtes mobilisées et quels ont été les freins ?

IPA : Dès le début de la lutte, on a constaté qu'il y avait beaucoup de corruption, y compris parmi ceux qui se disaient leaders des communautés locales, certains avant moi, d'autres après. Cette corruption a freiné nos avancées. Nous avons alors sollicité des organisations nationales. Certaines sont venues, promettant un soutien juridique, des actions devant la Commission interaméricaine, des plaintes contre Glencore. Mais, une fois les promesses faites, elles sont reparties. Elles nous ont laissées seules.

Et pourtant, on avait cru en elles parce que c'étaient des femmes, comme nous. Mais quand les délais légaux pour faire valoir nos droits ont expiré, elles ont disparu. Alors, nous avons décidé de rompre avec toutes ces organisations et de reprendre la lutte entre femmes, par nos propres moyens.

LS : Et alors, depuis quand les voies légales ont semblé être bloquées ?

IPA : En 2017, nous avons intenté une action de tutelle (recours constitutionnel) contre Glencore, pour la relocalisation de notre communauté. On a mis notre argent en commun pour payer un avocat. Au début, la justice nous a déboutées. Mais ensuite, on a rassemblé plus de cent signatures d'organisations nationales et internationales. Grâce à ce soutien, on a pu porter l'affaire devant la Cour constitutionnelle.

La Cour a finalement ordonné à Glencore de relocaliser la communauté et de respecter les accords signés en 2008. Elle a aussi mandaté les organes de contrôle : la Contraloría (audit public), la Procuraduría (bureau du Procureur) et la Defensoría del Pueblo (service du défenseur du peuple) pour encadrer le processus.

Ils avaient cinq mois pour reprendre les négociations et réviser les termes des accords, notamment les indemnités, qui étaient absurdes : parfois seulement deux millions de pesos, ce qui ne suffisait même pas pour acheter un terrain. Mais très vite, ces organes de contrôle, surtout la Procuraduría, ont commencé à jouer le jeu de l'entreprise. Un avocat a lancé une enquête. C'est là qu'on a découvert que les terres prévues pour la relocalisation n'étaient pas disponibles, que rien n'avait été concrètement préparé. Les accords n'avaient en réalité aucune validité juridique. Pendant que les hommes menaient les négociations, tout avait été corrompu.

LS: Comment avez-vous réagi ?

IPA: On a relancé un *paro* (blocage de la mine). Et cette fois, c'est nous, les femmes, qui étions en première ligne. Ce blocage visait à dénoncer l'immobilisme des tables de dialogue. Un représentant de l'entreprise est même venu nous dire : « Comment ça ? Des petites femmes vont bloquer une multinationale ? » Eh bien oui. L'une s'occupait de la cuisine, l'autre de la logistique, des courses... Chacune avait son rôle. Et grâce à cette mobilisation, les négociations ont repris.

Mais c'est aussi à ce moment-là que les menaces ont commencé. Des menaces contre nous, les femmes : des tentatives d'intimidation, des menaces de mort, parfois même d'assassinat. La version officielle prétend qu'il s'agit de groupes hors-la-loi, de paramilitaires ou de guérillas. Mais en réalité, ils agissent de concert et sont tous liés. Alors que nous nous retrouvons prises en étau.

Avant, on disait que les femmes de La Guajira n'étaient bonnes qu'à pleurer. Mais nous, on a décidé qu'on ne pleurerait plus. On allait affronter une multinationale, prendre des risques. Aujourd'hui, on est plus fortes que les hommes. C'est nous qui avons pris la mine. C'est nous qui sommes montées au front. Et ce sont eux, maintenant, qui restent en retrait.

Avant, on disait que les femmes de La Guajira n'étaient bonnes qu'à pleurer. Mais nous, on a décidé qu'on ne pleurerait plus. On allait affronter une multinationale, prendre des risques.



Fin juin 2025, une délégation de Colombie (dont Inés Pérez Arregocés) est venue témoigner contre Glencore lors du Conseil des droits de l'homme et saisir les mécanismes onusiens de protection des droits humains avec la demande de :

- Surveiller étroitement et respecter le processus de relocalisation de la communauté de Tabaco, après son déplacement forcé en 2001 au profit de la mine Cerrejón, aujourd'hui exploitée par Glencore ;
- Exiger que cette relocalisation se fasse dans un territoire adapté, fertile, peu exposé aux risques naturels, doté de services publics essentiels, notamment en santé ;
- Veiller au respect des droits collectifs, en particulier le droit à la consultation préalable, à l'autodétermination, et aux usages culturels et coutumes de la communauté ;
- Appuyer la demande de réparation intégrale et d'une sanction exemplaire envers l'entreprise Glencore, en raison des violations reconnues par la Cour constitutionnelle de Colombie (arrêt T-329/2017) concernant les droits à la santé, à l'éducation, à l'alimentation, au logement et au travail.



Abya Yala : « Le monde a beaucoup à apprendre des savoirs et modes de vie autochtones »¹

**Interview de
Claire Charlo et
Shyrlene Oliveira da Silva
Huni Kuin.**

Cet interview s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de la COP 30 qui se tiendra au Brésil (10-21 novembre 2025)².





Les multinationales mènent une offensive mondiale, détruisant et s'emparant des territoires, des ressources et des cultures autochtones. Alors que les peuples autochtones proposent des voies pour arrêter le changement climatique, les entreprises misent sur de fausses solutions. Comment les peuples autochtones des différentes régions du monde s'unissent-ils pour faire face à cette offensive internationale ?

Shyrlene : La discussion sur la financiarisation de la nature et des vies des peuples autochtones est devenue extrêmement importante, car pour nous, il n'y a pas de frontières. Les frontières et les limites nous ont été imposées par les États, les pays. Les peuples se déplaçaient librement à travers ces territoires. Les peuples qui se trouvent aujourd'hui au Pérou, en Bolivie, partout en Amérique du Sud, ont subi les mêmes impacts. Alors nous avons voulu comprendre si les peuples de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie vivaient les mêmes réalités. Et nous nous sommes unis pour lutter en faveur de la conservation de l'environnement. Nous croyons que c'est la voie

la plus juste. La population mondiale a beaucoup à apprendre des modes de vie et de conservation des peuples autochtones.

Claire : Le réseau environnemental autochtone (*Indigenous Environmental Network*) considère qu'il est important d'établir des relations avec les peuples autochtones du Sud global, afin d'amplifier et de soutenir leurs revendications, tout en poursuivant notre propre éducation. Par exemple, ma tribu n'est pas encore confrontée à de fausses solutions comme la Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) ou les crédits carbone (lire également l'article de Raffaele Morgantini, p.52). Mais nous nous inquiétons pour d'autres tribus économiquement désespérées, qui voient arriver ces entreprises avec de l'argent. Or, cet argent ne profite presque jamais aux communautés. Ces fausses solutions consistent à transformer la Terre Mère en marchandise, à la mettre aux enchères. Elles lui enlèvent toute dimension sacrée et spirituelle. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous sommes alliés aux Huni Kuin : nos visions du monde,

notre spiritualité, notre cosmovision se rejoignent dans le fait que la Terre Mère n'est pas à vendre.

Aux États-Unis, la souveraineté tribale est parfois utilisée comme une arme. Certaines tribus choisissent les énergies fossiles. Elles autorisent la fracturation hydraulique (*fracking*)³ et les campements temporaires « à s'installer sur leurs terres. Lors de ces projets, on observe une hausse du trafic sexuel, des agressions sexuelles, des violences. J'ai des membres de ma famille qui vivent dans une réserve où a eu lieu du *fracking*. Ils observent maintenant des taux élevés de cancers, de fausses couches, de maladies auto-immunes, d'enfants atteints de fibromyalgie et d'arthrite, des maladies qui ne devraient apparaître qu'à un âge avancé. Tous ces problèmes de santé viennent de la pollution de l'eau causée par la fracturation.

Shyrlene : Ce que nous observons dans nos discussions, en participant à des forums et des réunions, c'est que le principe de consultation libre, préalable et informée des peuples autochtones – tel qu'énoncé dans la



Convention 169 de l'OIT – n'est pas respecté. Toute décision concernant les territoires autochtones doit faire l'objet d'une consultation, pas seulement avec les peuples autochtones, mais aussi avec les communautés extractivistes, les populations riveraines, les petits producteurs, et tous les autres peuples vivant sur ces territoires.

Concernant les crédits carbone, les communautés autochtones reçoivent des subsides, des paiements au résultat, une forme de compensation pour les « services environnementaux » qu'elles rendent sur les territoires. Mais ces activités sont des modes de vie, pas des prestations de service qu'il faudrait compenser. Les dommages que nous subissons au quotidien à cause des impacts environnementaux ne pourront jamais être réparés par les grandes entreprises.

Pouvez-vous nous expliquer comment les femmes et les personnes dissidentes de genre contribuent à la lutte autochtone ?

Claire : La violence contre la terre et celle contre les femmes autochtones et les personnes bispirituelles (*two-spirit bodies*) sont liées à travers le patriarcat et le capitalisme. Ce système dévalorise les femmes et les bispirituelles en les considérant comme des marchandises, tout comme la Terre : à extraire, consommer, jeter. Mais ce sont souvent les femmes autochtones et les bispirituelles qui sont en première ligne des camps de résistance pour la terre et l'eau. J'ai étudié plus de cent cas aux États-Unis et au Canada, et dans chacun de ces cas, c'est une femme ou une personne bispirituelle qui a lancé le mouvement. Très souvent, ce sont

elles qui nourrissent les familles. Cela renvoie à leur rôle historique dans l'agriculture. Les graines, par exemple, sont transmises de génération en génération, depuis des millénaires. Les fausses solutions comme la monoculture ou la modification génétique des semences viennent perturber ce rôle des femmes autochtones.

En tant que femmes autochtones aux États-Unis, nous avons un mouvement pour les disparues et tuées (*Missing and Murdered Indigenous Women's Movement*). Certaines personnes parlent maintenant de « proches autochtones disparus-assassinés » pour inclure d'autres diversités et défenseurs de la terre dans le monde. En 2023, 77 défenseurs de la terre en Amérique du Sud ont été assassinés. Grâce à l'échange avec les Huni Kuin, nous avons compris que ce problème dépasse les États-Unis.

Shyrlene : Les femmes autochtones subissent des violences lorsqu'elles vivent sur des territoires sans eau potable, quand elles ne peuvent plus récolter leurs légumes, quand elles n'ont plus accès à leurs plantes médicinales sacrées, ou lorsqu'elles ne peuvent même plus accoucher correctement faute de pouvoir préparer leurs bains rituels. Les territoires sont contaminés, l'eau est polluée au mercure et aux pesticides venant des exploitations agricoles voisines.

Historiquement, les luttes du mouvement autochtone ont été menées par des guerriers, des hommes, des chefs, à l'intérieur et à l'extérieur des territoires. Mais ces dernières années, on observe un changement profond : des femmes extrêmement courageuses prennent

Les dommages que nous subissons au quotidien à cause des impacts environnementaux ne pourront jamais être réparés par les grandes entreprises.

la tête du mouvement autochtone brésilien. Ce sont des femmes de beauté, de joie, de culture et de force, qui connaissent la base du mouvement et la réalité de leurs peuples. Lorsqu'elles s'unissent, le mouvement devient plus fort. Cela a réveillé chez les Huni Kuin le désir d'organiser le premier Forum des femmes autochtones, il y a deux ans. Nous avons réuni plus de 200 femmes leaders à Rio Branco, venues de 118 villages. C'était un jalon historique pour notre peuple.

Quel est votre point de vue sur le contexte actuel et quelles sont les prochaines étapes de cette lutte à l'échelle locale et internationale ?

Claire : La situation est très grave. Il faisait 52 °C à New Delhi la semaine dernière. C'est une température invivable pour l'être humain, et ce n'est que le début. Les rapports qui sortent sur l'avenir sont effrayants. Mais je crois en notre peuple et en notre spiritualité autochtone. Nous avons les réponses, le savoir, la force. Perdre espoir est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre. Nos ancêtres ont survécu à des apocalypses, et nous survivrons aussi.

Shyrlene : Le besoin d'étudier, de quitter mon lieu d'origine pour arriver là où je suis, vient du fait que je sais que les peuples indigènes et chacun d'entre nous sommes en grand danger. Le manque de connaissances et d'informations est un signal d'alarme pour nous. Les peuples indigènes ont lutté contre cela en ce qui concerne leur vision du monde, leur spiritualité, leur connexion avec les êtres et les esprits. À partir du moment où ces êtres transmettent des messages, ces voix doivent être entendues. De nombreux chefs spirituels ont parlé de la nécessité de guérir l'âme, les relations et la Terre, ce qui conduira ensuite à la guérison collective.

Claire Charlo est une militante féministe autochtone engagée au sein du Indigenous Environmental Network (IEN), elle appartient au peuple Bitterroot Salish, issu des Tribus confédérées Salish et Kootenai de la Réserve de Flathead, dans le Montana, aux États-Unis.

Shyrlene Oliveira da Silva Huni Kuin vit sur le territoire autochtone Henê Baria Namakia, dans l'État d'Acre, en Amazonie brésilienne.



NOTES

1. Traduction de l'article de Bianca Pessoa et Helena Zelic, publié en anglais le 5 novembre dans la revue Capire qui est une initiative coordonnée par la Marche mondiale des femmes, <https://capiremov.org/en/interview/claire-charlo-and-shyrlene-huni-kuin-the-world-population-has-a-lot-to-learn-from-indigenous-peoples-ways-of-life-and-conservation/>
2. Lire également l'article de Noemi Grütter et l'encadré sur les COP, pp. 49-51.
3. Voir à ce propos entre autres, *La passion du schiste. Capitalisme, démocratie, environnement en Argentine*, Ouvrage collectif, éd. CETIM, 2016, <https://www.cetim.ch/product/la-passion-du-schiste-capitalisme-democratie-environnement-en-argentine/>



La Marche mondiale des femmes¹



La Marche mondiale des femmes (MMF) est un mouvement féministe international, de classe et transformateur. Elle n'est ni une ONG, ni une simple campagne ponctuelle, c'est un mouvement féministe international de base, profondément enraciné dans les luttes populaires, qui agit pour transformer les structures de domination, produisant la pauvreté, les violences et les exclusions vécues par les femmes.





Depuis sa naissance en 2000, la MMF construit un réseau vivant de la solidarité entre femmes de toutes les régions du monde, qui lie étroitement les luttes féministes à celles contre le capitalisme, le colonialisme, l'impérialisme et le patriarcat. À travers une analyse systémique et intersectionnelle, elle articule les résistances à la fois contre les inégalités de genre, de classe, de race, et de territoire, et propose un féminisme qui dépasse les revendications d'accès au pouvoir pour poser une véritable alternative politique et économique.

Une portée transnationale et populaire

La MMF regroupe des centaines de collectifs, d'organisations de femmes, de paysannes, de travailleuses, de migrantes et d'activistes populaires dans plus de 50 pays sur tous les continents.

Ce réseau, coordonné mais non centralisé, agit selon des principes d'autonomie, de diversité stratégique, et de leadership partagé entre toutes les régions du monde. Elle développe une pratique d'éducation populaire féministe, permettant aux femmes d'analyser collectivement les causes de leur oppression et d'élaborer leurs propres alternatives.

Une critique radicale des institutions dominantes

Refusant les logiques néolibérales, la MMF s'attaque aux institutions internationales responsables de l'appauvrissement et de la militarisation des sociétés : FMI, OMC, Banque mondiale, OTAN, multinationales et agences de coopération imposant leurs modèles destructeurs. Elle appelle à des ruptures structurelles et des transformations globales, notamment sur les questions de souveraineté alimentaire, de désarmement, de justice environnementale, de travail reproductif, et de paix.

Capire², voix du féminisme internationaliste

Depuis 2021, la MMF édite Capire, une plateforme en plusieurs langues donnant la parole aux femmes en lutte à travers le monde. On y lit des analyses sur les résistances communautaires, le féminisme décolonial, les alternatives économiques populaires, ou encore les mobilisations contre les violences systémiques. C'est un outil politique au service d'un féminisme de classe, internationaliste, pluriel et profondément ancré dans les territoires.

NOTES

1. Cf. <https://marchemondiale.org>
2. Cf. <https://capiremov.org>

MARCHE MONDIALE DES FEMMES

Nous sommes les gardiennes des semences, de la terre, de la vie et de l'amour

Par Lungisa Huna*



Initialement conçue comme un espace de dialogue entre les femmes rurales d'Afrique australe, l'Assemblée des femmes rurales (RWA) a été créée lors d'une rencontre en 2009. Cette rencontre a permis de tisser des liens et des alliances entre des mouvements disparates, mettant en évidence les luttes communes et la nécessité de s'unir.



Co-coordinatrice de l'Assemblée des femmes rurales¹

Malgré les divisions historiques imposées par la colonisation et les bouleversements politiques, ces femmes ont trouvé un terrain d'entente dans leurs défis communs : le VIH/sida, les questions foncières, la pauvreté, les droits des femmes, etc.

La résonance des expériences communes a donné naissance à ce slogan puissant : « Nous sommes les gardiennes de la terre, de la vie et de l'amour », un thème qui reste au cœur de la philosophie de la RWA. Elle a marqué un appel à l'unité, à l'auto-organisation et à une voix collective pour les femmes rurales marginalisées, un moment décisif qui a conduit à la création d'une plateforme d'action, basée sur la charte de la RWA.





Le RWA est une articulation d'organisations rurales présentes dans 11 pays du continent sud-africain.

En ce sens, notre organisation fait en sorte que les femmes puissent être actrices de leur avenir et dire : « Nous pouvons parler en notre nom. Nous pouvons agir pour nous-mêmes. Nous avons le pouvoir de transformer les conditions socio-économiques de nos pays. Mais aussi, en tant que voix régionale, nous pouvons être les actrices du changement. Nous devons être les artisanes du changement. »

À ce moment, nous avons atteint un seuil critique où les moyens de subsistance se faisaient incertains. Il était essentiel de créer un mouvement dans notre région où les femmes auraient leur place, où les féministes pourraient disposer d'une plateforme pour partager leurs propres problèmes, défis, propositions et stratégies. Il s'agissait de donner une voix aux femmes rurales, c'est là l'essence même de la RWA.

Le RWA est une articulation d'organisations rurales présentes dans 11 pays du continent sud-africain. Nous sommes présents en Afrique du Sud, en Ile Maurice, au Lesotho, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique, en Namibie, en Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe. Ce mouvement compte 200'000 femmes rurales parmi ses membres, comprenant des paysannes, des petites productrices, des pêcheuses, des chasseuses-cueilleuses, des ouvrières agricoles, des femmes sans terre et des éleveuses.



Notre perspective est d'articuler différents domaines de lutte : la lutte pour les droits des femmes et l'égalité des sexes, la lutte pour les droits des paysannes et la souveraineté alimentaire, et la lutte pour la justice climatique et environnementale. Nous nous concentrons sur la question du droit et de l'accès à la terre, notre principal moyen de production qui assure notre subsistance. Le manque d'accès aux marchés est également un élément clé, car cet accès est nécessaire afin de consolider les moyens de subsistance des femmes.

Nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée de ces questions qui ont un impact sur les femmes rurales, telles que la crise climatique que nous traversons, les questions liées aux systèmes alimentaires et l'insécurité alimentaire qui continue de peser sur les pays du Sud. Toutes ces questions s'entrecroisent donc. Nous nous trouvons dans une période de multiples ca-

tastrophes naturelles qui se répètent dans notre région : dégradation des sols, perte des moyens de subsistance, perte du contrôle de nos semences ; nous devons sans cesse reconstruire nos vies.

Et cela pèse sur les femmes qui doivent accomplir le dur travail de reproduction et trouver des moyens de récupérer nos semences indigènes, travail qui bien souvent est criminalisé dans beaucoup de nos pays. Nous luttons constamment pour pouvoir conserver nos propres semences indigènes et traditionnelles, et rejeter l'imposition des semences hybrides et des semences OGM.

Nos semences sont résistantes à la crise climatique. Nous voulons affirmer cela parce qu'elles sont capables de résister aux sécheresses que nous observons dans la région. Elles sont capables de résister aussi lorsque tout est emporté par les eaux, même lorsque le sol est peu profond ou lorsqu'il a perdu ses nutriments. Nos semences sont capables de regermer, de pousser et de survivre dans ces conditions très difficiles. La lutte des femmes rurales est une lutte existentielle, pour travailler la terre, produire, nourrir et avoir droit à une alimentation équilibrée. En Afrique, 70 % de la nourriture est produite par des femmes. Elles portent la marque du travail de la terre. Notre lutte pour les semences est donc liée à la lutte pour la terre et à la lutte pour une alimentation équilibrée.

Nous sommes heureuses de constater que nos revendications sont en grande partie consacrées dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (DDP)². La RWA lutte et se bat pour la promotion

La lutte des femmes rurales est une lutte existentielle, pour travailler la terre, produire, nourrir et avoir droit à une alimentation équilibrée.

et la mise en œuvre de la DDP et la traduction de son contenu dans nos politiques publiques et nos cadres juridiques. En ce sens, nous voulons développer des plaidoyers politiques auprès de nos gouvernements. Nous voulons travailler et collaborer de manière constructive avec nos gouvernements afin de garantir des politiques publiques et des lois qui protègent nos droits fondamentaux. Nous voulons que la DDP soit mise en œuvre et traduite dans la vie quotidienne des paysannes (lire également l'interview de Joël Mützenberg, p. 46).

NOTES

1. Rural Women Assembly, <https://www.ruralwomensassembly.org/>
2. Voir à ce propos, *La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysannes*, Coline Hubert, éd. CETIM, 2019, <https://www.cetim.ch/product/declaration-de-lo-nu-droits-paysan-ne-s/> et <https://defendingpeasantsrights.org/fr/accueil/>



Créer des villes inclusives par l'égalité des genres

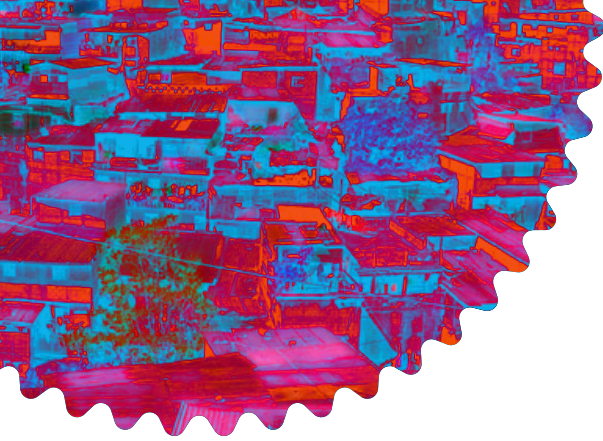


Dans ce numéro, nous avons voulu rendre visibles des pratiques concrètes qui, à travers le monde, relient les luttes féministes à la question de l'habitat et de l'écologie. Cet article collectif, issu des espaces de co-apprentissage de l'« Habitat International Coalition » (HIC), présente plusieurs initiatives portées par des femmes qui, souvent en première ligne dans les quartiers populaires, réinventent la ville à partir de leurs besoins, leurs savoirs et leurs solidarités.



Habitat International Coalition





Retour d'expériences d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient sur l'approche genrée dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire, où la société civile joue un rôle clé

Cet article est tiré de la revue *CRÍTICA URBANA, Revista de estudios urbanos y territoriales*, Mars 2022 | Vol.V | Num. 23, https://criticaurbana.com/wp-content/uploads/2022/03/Nu%CC%81mero-completo_Urbanismo-Feminista-1.pdf

Les parcours de cinq autrices de cet article illustrent la richesse des engagements féministes pour un droit à la ville plus juste: Diana Wachira est urbaniste au sein de Pamoja Trust au Kenya; Mara Nazar coordonne le projet «Villes féministes» de CISCSA en Argentine; Eliane Sylvie Mfomou, active au Cameroun avec la coalition CONGEH, œuvre depuis près de deux décennies sur les droits fonciers des femmes; Hazem Abdallah est militant environnemental et fondateur de WeCycle en Jordanie; enfin, Andrea Sofía Casabueno, architecte féministe, participe aux travaux de la commission Habitat, Genre et Féminismes de HABITAR Argentina.

Il est indéniable que l'inégalité et la marginalisation des genres sont vécues partout dans le monde. C'est ce que révèle le dernier rapport d'ONU Femmes, qui montre comment, dans le contexte de la pandémie, les femmes et les filles ont subi de manière disproportionnée les conséquences socio-économiques du COVID-19. Cet écart persistant entre les genres a incité à prêter attention au développement et à l'adoption d'approches sensibles au genre pour les questions urbaines et territoriales. Il s'agit d'efforts, souvent menés par la société civile, visant à transformer les facteurs qui renforcent la vulnérabilité des femmes, en particulier dans les zones urbaines informelles, et qui diffèrent selon les contextes en termes d'échelle, de ressources et d'engagements.

C'est dans une volonté d'apprentissage mutuel et d'échange de pratiques inspirantes qu'est née l'initiative des espaces de co-apprentissage de la Coalition internationale pour l'habitat (HIC). À travers des rencontres régulières, cette initiative réunit des membres de la HIC venus de contextes très divers. Ensemble, des organisations sociales et de base du monde entier construisent une force collective en partageant des stratégies éducatives, politiques et de plaidoyer, notamment autour des approches féministes de l'habitat.

Pourquoi des approches féministes de l'habitat ?

Avec un taux d'urbanisation en forte augmentation, plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement dans des villes et des zones urbaines. Les villes, en particulier dans les pays du Sud mais pas uniquement, se caractérisent par une concentration d'inégalités importantes. La différence d'opportunités pour la population a conduit à la formation et à la croissance de ce que l'on appelle les quartiers informels, qui ne sont rien d'autre que des quartiers créés par les habitants, mais dans lesquels ceux-ci sont confrontés à une série de défis socio-économiques, notamment l'accès à la terre et au logement et le manque d'accès aux services de base.

C'est dans une volonté d'apprentissage mutuel et d'échange de pratiques inspirantes qu'est née l'initiative des espaces de co-apprentissage de la Coalition internationale pour l'habitat (HIC).





La réalité brutale des inégalités de genre s'exprime avec une acuité particulière dans les quartiers informels, où les habitant-es, parmi les plus exposé-es, sont souvent traités comme des citoyen-nés de seconde zone : logements de mauvaise qualité, surpopulation, implantation dans des zones à risque et insécurité foncière. Bien que ces établissements dits informels abritent des communautés généralement en situation de vulnérabilité, les femmes et les filles supportent un fardeau supplémentaire, car ces inégalités de genre s'ajoutent au fardeau quotidien. Cela est le résultat de l'intersectionnalité des processus de domination, des facteurs tels que l'âge, le statut marital, le statut social, l'origine ethnique, la religion, les handicaps et le revenu.

En contrepartie, les villes génèrent également des initiatives collectives positives et transformatrices, qui voient le jour dans différentes parties du monde afin d'encourager une approche féministe de l'habitat. Beaucoup d'entre elles sont menées par des femmes et différents types de groupes sociaux organisés, qui, depuis des décennies, promeuvent des expériences visant à créer des villes et des quartiers plus inclusifs.

Construire une force sociale mondiale pour atteindre une approche féministe de l'habitat

Dans l'optique de transformer le modèle actuel des villes et des territoires, ces initiatives cherchent à briser les inégalités et tous les défis socio-économiques qui incluent l'accès à la terre et au logement ; des défis qui sont exacerbés pour les femmes à travers le monde. Qu'il s'agisse de contester les législations, d'écouter comment les femmes vivent la ville, ou de revendiquer leur rôle dans la prise de décision, ces pratiques menées dans des contextes et lieux complètement différents construisent et nourrissent des ponts entre différentes zones géographies confrontées à des défis et des réponses similaires.

Toutes ces initiatives partagent des aspects communs : agir de manière transformative face aux injustices et mettre en lumière le rôle de la société civile dans la revendication de la garantie des droits humains liés à l'habitat pour toutes et tous. Ce qui ne peut pas être réalisé sans une approche féministe de l'habitat.

Amplifier la voix des femmes urbaines pauvres du Kenya : le cas du Mouvement kenyan pour les droits à la terre des femmes (WLRM)

Au Kenya, les femmes sont confrontées à une série de défis structurels. Parmi eux, les normes culturelles et les attitudes liées aux rôles de genre, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre et au logement, renforcent les inégalités existantes. Ces représentations sociales limitent leur participation, leur leadership, leur accès à la prise de décision et leur sécurité, tant physique que juridique.





L'histoire du pays est marquée par de profondes inégalités et injustices en matière foncière, aggravées par un manque de connaissance, de sensibilisation et de reconnaissance des droits fonciers des femmes. À cela s'ajoute l'exclusion persistante des femmes des processus décisionnels, tant au niveau communautaire qu'au sein des institutions publiques. Ces obstacles se traduisent par des réalités concrètes, telles que des expulsions forcées, du chômage, la spoliation de terres ou de logements dans le cadre de projets gouvernementaux, le poids des traditions patriarcales, ainsi qu'une marginalisation constante dans les espaces démocratiques.

Dans ce contexte, Pamoja Trust, une organisation de la société civile kényane, œuvre à développer des approches inclusives visant à promouvoir le droit à la ville pour toutes et tous, y compris

les femmes et les groupes marginalisés. À partir d'outils et de méthodes foncières adaptées, elle cherche à renforcer la sécurité d'occupation et à améliorer l'accès aux droits fonciers.

L'une des stratégies clé adoptée est la mise en place de structures dirigées par des femmes, leur permettant de devenir actrices du changement en matière de droits fonciers. C'est dans ce cadre qu'est né le Mouvement pour les droits fonciers des femmes (WLRM). Ce mouvement a permis d'amplifier la voix des femmes vivant dans les quartiers informels du Kenya, en les impliquant activement dans la planification et la conception des espaces qu'elles habitent.

Le mouvement prend part aux processus de planification urbaine afin de peser sur l'organisation concrète des espaces qu'occupent les communautés,

et d'influencer les priorités en matière de services publics urbains. Cette implication s'inscrit dans une démarche de planification dite « adaptative », qui vise à dépasser les barrières de la planification conventionnelle en transférant effectivement le pouvoir aux communautés, en particulier aux femmes. Ce positionnement leur permet d'agir collectivement, de faire entendre leurs revendications et d'intervenir dans les décisions qui façonnent la ville.

Par leur présence active dans ces processus, les femmes renforcent la prise en compte des enjeux de genre, dans toute leur complexité : emploi, éducation, accès aux espaces démocratiques, luttes contre la discrimination, sécurité, revenus et violences basées sur le genre. Leur participation renforce la capacité des politiques urbaines à répondre de manière plus juste et inclusive aux besoins réels des populations.



L'Agenda des femmes pour la ville en Amérique latine: pour une ville partagée, fondée sur les droits et l'égalité de genre

Et si, plutôt que de nous accommoder de la ville que nous redoutons, nous imaginons une ville féministe? C'est autour de cette idée qu'est né le projet «Voix de femmes diverses pour des villes sûres, inclusives et durables»: écouter ce que les femmes ont à dire sur une ville qui leur appartient et garantir leurs droits.

Lancée en mars 2019 avec le Réseau Femmes et Habitat d'Amérique latine, cette initiative a rassemblé des habitantes de différents quartiers populaires de la ville de Córdoba, en Argentine, mobilisées par Ciudades Feministas, ainsi que cinq autres organisations latino-américaines (CISCSA): Asociación AVP (Colombie), Centro Flora Tristán (Pérou), Colectiva Feminista (Salvador) et Fundación Guatemala.

À travers un processus collectif de réflexion, mené sous forme de sessions participatives, les femmes impliquées ont partagé des expériences diverses, enrichies par leurs parcours de vie, leurs engagements militants et leurs appartenances à des groupes et organisations féministes. À la suite de ces échanges, un outil de plaidoyer a vu le jour, soit l'Agenda des femmes pour la ville en Amérique latine. Celui-ci porte des revendications concrètes, telles que:

- des villes sans violence à l'égard des femmes ;
- une mobilité urbaine pensée avec une perspective de genre ;
- des services et équipements adaptés à la vie quotidienne ;
- l'autonomie économique des femmes ;
- des politiques et programmes publics intégrant l'égalité de genre ;
- la parité comme horizon ;
- l'inclusion des femmes migrantes, déplacées et réfugiées ;
- une gestion des risques environnementaux attentive aux vulnérabilités de genre.

Cette initiative cherche à enrichir les débats sur les droits des femmes à la ville, en systématisant leurs revendications afin d'élaborer des propositions qui auront un impact sur l'installation d'une perspective féministe sur les villes et les expériences des femmes comme des minorités de genre, dans la ville.



Red Mujer y Hábitat
América Latina y Caribe



CISCSA
CIUDADES FEMINISTAS

Intervention en Argentine dans l'espace public pour construire des villes qui défendent notre droit de décider : « Notre corps, notre premier territoire » (“Nuestro cuerpo, nuestro primer territorio”)



Une autre expérience latino-américaine est celle de la Commission Habitat, Genres et Féminismes de HABITAR Argentine, qui a mené une intervention dans la Ville autonome de Buenos Aires le 13 juin 2018. Elle faisait partie de la Veillée pour l'avortement légal, accompagnant la Campagne nationale pour le droit à l'avortement légal, sûr et gratuit. L'événement s'est déroulé alors que la Chambre des députés votait sur le projet de loi pour l'interruption volontaire de grossesse.

L'activité s'est concentrée sur un échange ouvert avec toutes les personnes venues pour (re)penser la ville. L'objectif était de redéfinir la ville de manière critique et proactive, dans la perspective de la construction de « villes féministes, respectueuses du droit de décider de nos corps et de nos façons d'habiter les territoires ».

Les revendications féministes ont été rendues visibles sur un panneau d'affichage qui a occupé l'espace de manière tridimensionnelle, et même l'asphalte a été illustré avec des contributions telles que : « Je pense, je ressens et je vis constamment les conséquences de notre société, comme ne pas pouvoir sortir seule, comme être constamment harcelée ; c'est pourquoi je dis :

assez ! ». Cela a abouti à un espace de sororité et de diversité, où des camarades de Córdoba, Santa Fe, Tierra del Fuego, Antarctique et les îles de l'Atlantique Sud, Mendoza, la Province de Buenos Aires, la Ville autonome de Buenos Aires et d'autres pays sœurs, comme le Chili, la Colombie et l'Équateur étaient présent-e-s.

A partir de cette dynamique collective concernant les espaces publics, une influence politique a été exercée à la fois sur les agendas parlementaires et l'opinion publique. En provoquant la rencontre de différentes perspectives, cette action a mis en évidence les inégalités et les violences de genre contre lesquelles les femmes doivent encore lutter, marcher et s'organiser.



Promouvoir les droits de propriété et d'héritage des femmes : une expérience du Cameroun



Au Cameroun, l'un des obstacles majeurs au droit des femmes à la ville, identifié par le CONGEH (Coalition des ONG et Organisations communautaires de base œuvrant dans le domaine des établissements humains), concerne l'accès à la terre.

Dans un contexte législatif peu favorable aux droits fonciers des femmes, le CONGEH cherche à développer des solutions concrètes pour remédier à cette situation. L'une d'elles consiste à accompagner les femmes au sein des communautés de base afin qu'elles puissent établir des certificats de mariage officiels, et non uniquement cou-

tumiers. Cette démarche leur permet, lors de l'achat d'un terrain en commun avec leur époux, de demander un titre de copropriété, en s'appuyant sur une disposition de la législation foncière camerounaise.

Grâce à cette stratégie, les femmes peuvent faire valoir leurs droits sur le terrain acquis conjointement, y compris en cas de conflit ou de séparation. Il s'agit là d'une approche pragmatique qui, tout en s'inscrivant dans le cadre légal existant, contribue à renforcer la sécurité foncière et l'autonomie des femmes.



“ ”

Féminisme urbain : un exemple en Jordanie

Chacun peut jouer un rôle positif dans la protection de l'environnement, à condition d'être pleinement conscient des enjeux écologiques. C'est précisément ce que cherche à promouvoir la campagne de sensibilisation «Elle pour l'environnement», initiée par l'Association Dibeem pour le Développement Environnemental.



Cette campagne vise à mettre en lumière l'importance de l'implication des femmes dans les actions environnementales, tout en exposant les obstacles qu'elles rencontrent lorsqu'elles s'engagent pour améliorer la gestion de l'environnement dans leurs territoires. À travers des articles de presse et une forte présence sur les réseaux sociaux, elle a contribué à renforcer le débat public sur l'autonomisation des femmes dans la prise de décision environnementale.

Son impact s'est particulièrement manifesté dans la transformation des bénévoles impliqué-e-s dans la campagne: beaucoup sont passés d'une méconnaissance totale de la question de l'accès des femmes aux postes de décision à une adhésion convaincue à ce principe, devenant eux-mêmes des défenseurs actifs de cette cause.



L'économie verte est un colonialisme masqué

Interview de Mai
Taqueban, Directrice
exécutive de Legal
Rights and Natural
Resources Center –
Les Amis de la terre
Philippines





Lendemain Solidaires : Dans un contexte marqué par la crise climatique, l'effondrement de la biodiversité, la pollution et l'exploitation intensive des ressources naturelles, exacerbés par un modèle économique capitaliste et extractiviste, comment votre organisation s'est-elle structurée et quelles stratégies mettez-vous en œuvre pour y faire face ?

Mai Taqueban : Les Philippines sont l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique au monde, confronté à des phénomènes météorologiques extrêmes, à la perte de biodiversité et à un extractivisme effréné alimenté par le capitalisme néolibéral. Nous nous organisons autour de la résistance des communautés autochtones et de première ligne et formons des alliances avec des organisations de soutien partageant les mêmes combats, afin de mener des luttes stratégiques pour les défenseurs de l'environnement et de plaider en faveur d'un changement de politique visant à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et l'extractivisme. Nous fondons notre analyse sur l'écologie féministe, tout en reconnaissant que la lutte pour la justice climatique est indissociable des luttes anti-impérialistes et anticapitalistes.

LS : Quelle est votre position vis-à-vis des projets de « développement durable » et des initiatives liées à l'« économie verte » ? Peuvent-ils représenter de réelles alternatives ?

MT : Aux Philippines, les projets dits « d'économie verte » masquent souvent l'accaparement des terres par les sociétés transnationales. Pour nous, c'est du colonialisme masqué de vert. Les politiques gouvernementales prônent des solutions « gagnant-gagnant » (telles que les programmes de compensation carbone, les méga-barrages, les plantations agro-industrielles), mais celles-ci servent souvent de prétexte pour marginaliser, voire déplacer, les communautés autochtones et rurales des hautes terres. Souvent, les projets « verts » (généralement liés au développement des énergies renouvelables) reproduisent les modèles coloniaux d'extraction des ressources. Avec nos partenaires des mouvements sociaux et des communautés de base, nous exigeons des transitions vers des énergies renouvelables menées par les communautés, en plaidant pour une véritable durabilité fondée sur la souveraineté alimentaire, la gestion autochtone et le contrôle démocratique des ressources.





En fin de compte, la lutte pour la justice climatique aux Philippines ne vise pas seulement à sauver les écosystèmes, mais aussi à démanteler les politiques qui sacrifient les populations et la planète pour maximiser le profit.



LS : Comment concevez-vous l'articulation entre la lutte féministe pour la justice climatique et d'autres questions telles que le racisme ou le colonialisme ?

MT : Les femmes, en particulier les femmes autochtones pauvres, sont en première ligne dans la lutte contre la destruction écologique, tout en étant confrontées à des discriminations liées à leur genre. Elles subissent plus souvent les effets de la crise climatique, comme les catastrophes naturelles et les déplacements de population. La lutte pour la justice climatique aux Philippines est intrinsèquement féministe, antimilitariste et anticolonialiste. Les femmes pauvres sont contraintes de migrer en raison des catastrophes climatiques, pour ensuite subir des conditions d'exploitation en

tant que travailleuses. Les communautés autochtones sont confrontées à l'accaparement des terres sous le prétexte du « développement », et lorsqu'elles font valoir leurs droits, elles sont qualifiées de rebelles et font l'objet de violences sous couvert de « lutte contre le terrorisme ». Récemment, les Philippines ont adopté une loi antiterroriste. Il s'agit là d'un exemple de la politique dominante qui entrave les processus démocratiques et rend suspects les droits à la réparation, à la participation publique et à l'engagement pacifique.

En fin de compte, la lutte pour la justice climatique aux Philippines ne vise pas seulement à sauver les écosystèmes, mais aussi à démanteler les politiques qui sacrifient les populations et la planète pour maximiser le profit.

Berta Cáceres : l'engagement d'une militante emblématique dans la protection de l'environnement

Par le CETIM



Militante écologiste et dirigeante indigène au Honduras, Berta Cáceres était une figure emblématique de la lutte pour les droits des peuples autochtones et de la défense de l'environnement. Elle est cofondatrice du Conseil civique des organisations populaires et autochtones du Honduras (COPINH) en 1993. Elle s'est notamment fait connaître pour son opposition au projet de barrage d'Agua Zarca, qui menaçait la rivière Gualcarque, une ressource vitale pour le peuple Lenca. Malgré les menaces et les attaques, elle a continué son combat jusqu'à son assassinat le 2 mars 2016 à son domicile à La Esperanza.



Son meurtre a suscité une indignation internationale en raison de son caractère politique évident. Plusieurs personnes ont été condamnées pour leur participation à ce crime, dont Roberto David Castillo, un ancien militaire et directeur exécutif de l'entreprise DESA¹, qui a été condamné à 22 ans de prison en 2022². Cependant, il est largement admis que tous les responsables n'ont pas encore été traduits en justice. L'affaire reste d'actualité en raison des appels continus à la justice et à la protection des défenseurs des droits humains, comme en témoignent les deux filles de Berta qui ont repris le flambeau³.

Berta Cáceres est devenue une figure emblématique de l'écoféminisme décolonial pour :

■ Sa lutte contre les oppressions intersectionnelles

Berta Cáceres incarnait la résistance contre les oppressions multiples, notamment celles liées au genre, à la discrimination et à l'environnement. Son combat contre ce projet de barrage, qui menaçait les ressources naturelles et les communautés indigènes, illustre l'intersection entre les luttes écologistes et les droits des peuples autochtones.

■ Son optique décoloniale

Berta Cáceres était une figure emblématique du féminisme décolonial qui luttait contre toutes les formes de domination, y compris le patriarcat, le capitalisme et le racisme. Elle a appelé à un féminisme qui s'attaque concrètement à ces systèmes d'oppression coloniale et néocoloniale⁴.

■ Son héritage et la continuité des luttes

Son héritage perdure à travers les mouvements qui continuent de se battre pour les mêmes causes. Les appels à la justice pour son meurtre et la poursuite des luttes contre les projets extractivistes montrent que son combat reste pertinent et une source d'inspiration pour les nouvelles générations de militant.es⁵.

■ Sa reconnaissance internationale

La reconnaissance internationale de son travail et de son sacrifice a mis en lumière les violences subies par les défenseurs des droits humains et de l'environnement, en particulier dans les contextes post-coloniaux. Cela a contribué à renforcer les mouvements écoféministes et décoloniaux à travers le monde.

En somme, Berta Cáceres reste une figure centrale dans les discussions actuelles sur l'écoféminisme décolonial en raison de son engagement pour la justice environnementale, les droits des peuples autochtones et la lutte contre les systèmes d'oppression intersectionnelle.

Le CETIM s'est mobilisé pour la reconnaissance de la lutte de Berta Cáceres et la traduction en justice des responsables de son assassinat. Dans ce cadre et en collaboration avec, entre autres, le Transnational Institute et les Amis de la terre international, membres de la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à leur impunité, nous avons coorganisé une

Berta Cáceres incarnait la résistance contre les oppressions multiples, notamment celles liées au genre, à la discrimination et à l'environnement.

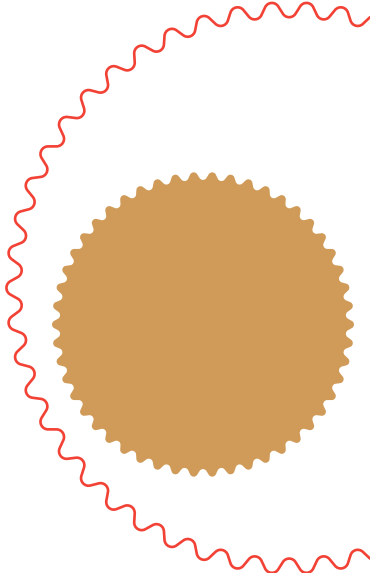
manifestation à Genève et une conférence parallèle lors des réunions du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les sociétés transnationales (lire également l'article de Raffaele Morgantini, p.52). Ces événements visaient à rendre hommage à Berta Cáceres, à exposer le système de l'impunité qui sous-tend son assassinat⁶. En ce sens, le CETIM est également intervenu auprès des instances onusiennes afin que l'assassinat de Berta Cáceres ne reste pas impuni⁷, en appelant à l'arrêt de tous les projets de « développement » violant les droits humains et sans consultation préalable des populations locales. Notre organisation a également demandé le gel des investissements des entreprises transnationales et des institutions financières internationales dans ces projets, ainsi que la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les défenseurs des droits humains. Plusieurs mécanismes onusiens sont par la suite intervenus auprès du gouvernement hondurien pour le suivi de ce cas⁸.





NOTES

1. Cette entreprise considérait que l'opposition de Cáceres à son projet de barrage causait du retard et des pertes financières.
2. <https://www.rfi.fr/fr/am%C3%A9riques/20220621-meurtre-de-berta-caceres-au-honduras-condamnation-de-roberto-david-castillo-%C3%A0-22-ans-de-prison>
3. <https://capiremov.org/fr/entrevue/laura-et-berthe-zuniga-la-lutte-pour-la-justice-pour-berta-est-immeree-dans-la-lutte-pour-la-justice-pour-le-peuple-lenca/>
4. <https://capiremov.org/fr/experiences/semer-berta-caceres-ses-resistances-et-ses-revolutions/>
5. <https://capiremov.org/fr/experiences/ecole-feministe/>
6. <https://www.tni.org/en/article/recent-developments-of-the-global-campaign-to-dismantle-corporate-power>
7. <https://www.cetim.ch/le-meurtre-de-berta-caceres-ne-doit-pas-rester-impuni-2/>
8. Voir entre autres <https://spcom-mreports.ohchr.org/TmSearch/Mandates?m=46> et <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2016/10/statement-ms-victoria-tauli-corpuz-special-rapporteur-rights-0>



L'écoféminisme en Occident : aux racines d'une pensée subversive

L'écoféminisme n'est pas exclusivement un courant de pensée et d'action politique du Sud. Il se développe en Occident également, dès les années 1970. Loin de se limiter à une écologie verte ou à un féminisme traditionnel, l'écoféminisme, au Sud comme au Nord, entend transformer radicalement les rapports de pouvoir et les modes de vie.





Parmi les pionnières occidentales de ce mouvement, Françoise d'Eaubonne, écrivaine et militante française, forge le terme « écoféminisme » en 1974 dans son livre *Le féminisme ou la mort*. Elle affirme que les femmes doivent mener la lutte écologique, car elles subissent de plein fouet les conséquences de la domination capitaliste sur la planète. D'Eaubonne appelle à une véritable révolution écoféministe, insistant sur la nécessité de saboter un système éco-cidaire qui conduit à l'extinction. Son activisme radical – elle n'hésitait pas à prôner des actions directes contre les centrales nucléaires ou les institutions patriarcales – marque une volonté de rupture avec les normes établies.

De son côté, Maria Mies, sociologue et militante féministe allemande, apporte une analyse marxiste et anti-coloniale à l'écoféminisme. Dans son œuvre majeure *Écoféminisme*, co-écrite avec Vandana Shiva, elle critique la division internationale du travail et le mythe du progrès. Pour Mies, l'exploitation de la nature et l'exploitation des femmes reposent sur les mêmes logiques de domination : invisibilisation du travail de soin, appropriation des corps, destruction des savoirs ancestraux. Elle défend une économie « de subsistance » centrée sur les besoins réels et les communautés locales, loin des logiques extractivistes du Nord global.

En Occident, l'écoféminisme, porté notamment par des intellectuelles engagées comme d'Eaubonne et Mies, a inspiré plusieurs générations de militantes dans les luttes contre le nucléaire, l'agro-business ou les violences environnementales. Aujourd'hui encore, leurs pensées résonnent avec force dans les mouvements féministes et écologistes qui cherchent à tisser des alternatives durables, solidaires et radicales.

NOTES

1. Cf. <https://reporterre.net/Francoise-d-Eaubonne-pionniere-de-l-ecofeminisme-et-adepte-du-sabotage>
2. Voir entre autres, <https://capiremov.org/fr/analyse/a-la-memoire-de-maria-mies-rebellion-et-imaginaire-feministe/>



Pour bien vivre dans les limites de la planète : démocratiser les systèmes d'approvisionnement

Par Julia Steinberger, Elena Hofferberth, Gauthier Guerin et Elke Pirgmaier



Il est techniquement possible d'assurer de bonnes conditions de vie pour tous dans les limites de la planète. La réalisation de cet objectif dépend principalement des systèmes politico-économiques en vigueur. Comme le régime capitaliste dominant est axé sur la recherche du profit plutôt que sur la satisfaction des besoins et la durabilité, il perpétue ainsi les pratiques extractivistes et les inégalités.

Bien vivre dans les limites de la planète dépend donc avant tout d'une transition fondamentale des économies capitalistes vers une démocratie économique (Johanisova et Wolf, 2012). Enracinant notre approche dans la tradition économique hétérodoxe, nous nous concentrons sur les systèmes d'approvisionnement (système de subsistance) qui fournissent les biens et services nécessaires à la société. Nous rompons avec les hypothèses économiques dominantes qui se limitent à « l'allocation de ressources rares à attribuer entre des objectifs concurrents », car ces axiomes négligent les relations de pouvoir inégales, qui sont une motivation centrale pour la démocratisation de l'économie.

Notre proposition de démocratisation des systèmes d'approvisionnement s'appuie sur les approches existantes en matière de transformation socio-écologique des systèmes politico-économiques et vise à pallier certaines de leurs lacunes. Les interventions macroéconomiques dominantes se concentrent sur les aspects de la politique monétaire et budgétaire afin de stimuler ou de freiner l'activité économique, plutôt que sur la réorganisation de l'approvisionnement en biens et services.

Les propositions de *Green New Deals* contemporains, par exemple, incluent des visions pour la transformation du logement, des transports et de l'énergie, mais ne traitent pas de la prise de décision. Les récentes propositions de planification écologique démocratique se concentrent sur des principes et des mécanismes généraux, mais négligent les spécificités des systèmes

d'approvisionnement (telles que leur relation avec la satisfaction des besoins humains ou leurs impacts sur les travailleurs, les utilisateurs finaux et les communautés). Il en va de même pour les propositions relatives aux revenus universels de base et à la transformation institutionnelle par le biais d'organisations contrôlées démocratiquement, qui restent également vagues sur la question de la propriété et de la prise de décision. Parallèlement, les propositions en faveur de la démocratie économique se limitent souvent à des coopératives de travailleurs uniformisées, négligeant la diversité des systèmes d'approvisionnement et des formes d'organisations diverses.

Satisfaire durablement les besoins face aux vulnérabilités des acteurs

Les relations sociales, ainsi que les relations entre la nature humaine et non humaine, façonnent les systèmes d'approvisionnement et sont en retour façonnés par ceux-ci. L'approvisionnement capitaliste actuel n'a pas pour objectif premier de permettre l'épanouissement humain ni même de satisfaire les besoins fondamentaux. Au contraire, la logique capitaliste de l'approvisionnement instrumentalise les besoins humains pour imposer la consommation de produits et l'accumulation de profits, souvent par le biais d'une « escalade de la satisfaction des besoins », où les besoins sont instrumentalisés dans une course à la surproduction et à la surconsommation (Brand-Correa et al. Citation2020).

Un aspect clé de la spécificité des systèmes d'approvisionnement pertinent pour la démocratie économique est

L'approvisionnement capitaliste actuel n'a pas pour objectif premier de permettre l'épanouissement humain ni même de satisfaire les besoins fondamentaux.

l'exposition des couches sociales à l'exploitation et à la vulnérabilité qui constituent souvent des obstacles importants à la réalisation du bien-être ou à une participation sociale épanouie. Les personnes occupent des rôles divers tout au long des chaînes de production et de consommation.

Tout d'abord, les travailleurs de tous les secteurs et à toutes les étapes de la production sont vulnérables aux préjudices et à l'exploitation. Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, au sein des communautés, il peut exister des différences importantes en matière de vulnérabilité en fonction des inégalités de revenus, de pouvoir, de santé, de handicap, d'âge, de race, de sexe, de statut migratoire, etc. Les utilisateurs finaux sont évidemment les plus touchés au stade de l'utilisation, en raison des préoccupations économiques traditionnelles concernant la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité des biens et des services, auxquelles s'ajoutent des considérations de dépendance économique et physique.

En analysant la démocratie économique et les choix de systèmes d'approvisionnement sous l'angle de la satisfaction universelle des besoins humains, plusieurs points centraux apparaissent : le potentiel de réduction radicale de l'utilisation des ressources (et donc de l'impact environnemental), la prise en compte de divers types de vulnérabilité et d'exposition à une provision déficiente ou nuisible ainsi que le potentiel émancipateur d'une transformation des processus décisionnels au sein des systèmes d'approvisionnement. Dans cette perspective, les acteurs de première ligne, notamment les travailleurs, les membres de la communauté et les utilisateurs finaux, devraient être considérés comme des parties prenantes essentielles dans le cadre de la démocratie économique appliquée aux systèmes d'approvisionnement.

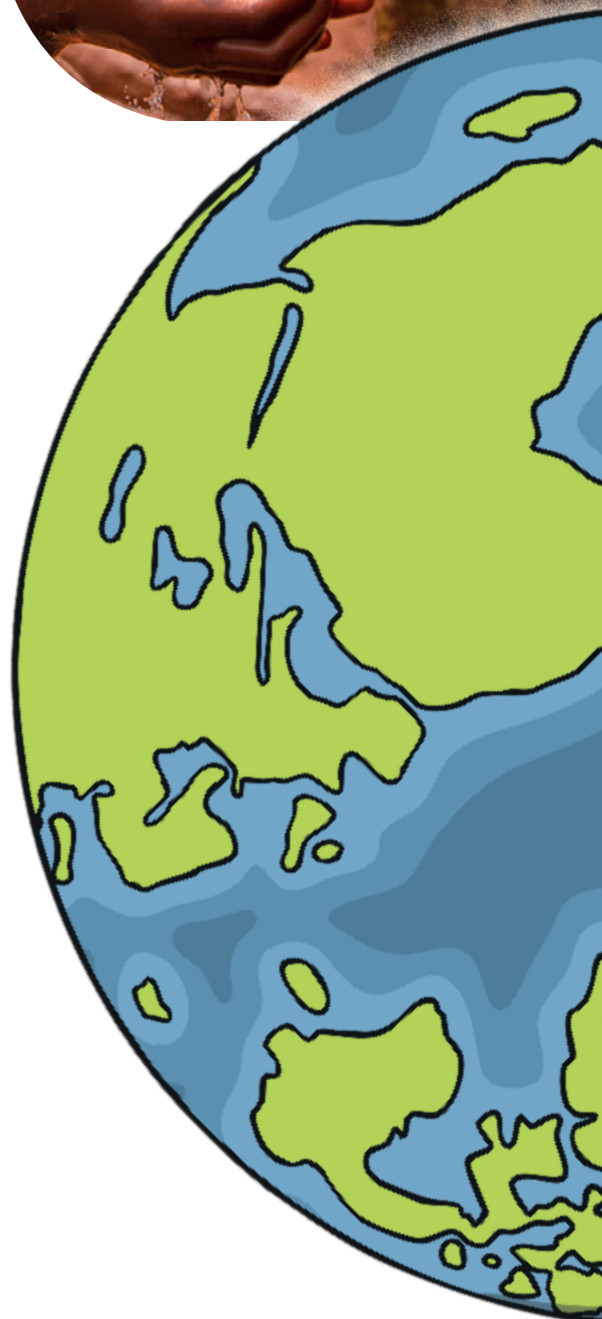
Quand les institutions orientent la consommation entre profit et utilité sociale

Les systèmes d'approvisionnement peuvent prendre plusieurs formes, allant du collectif et coopératif au privatisé et concurrentiel. Afin d'éviter les écueils futurs, nous devons tenir compte des risques de manipulation du marché et d'accumulation de pouvoir propres à certains systèmes d'approvisionnement. L'accumulation de pouvoir s'obtient généralement en façonnant la consommation et en instrumentalisant les besoins.

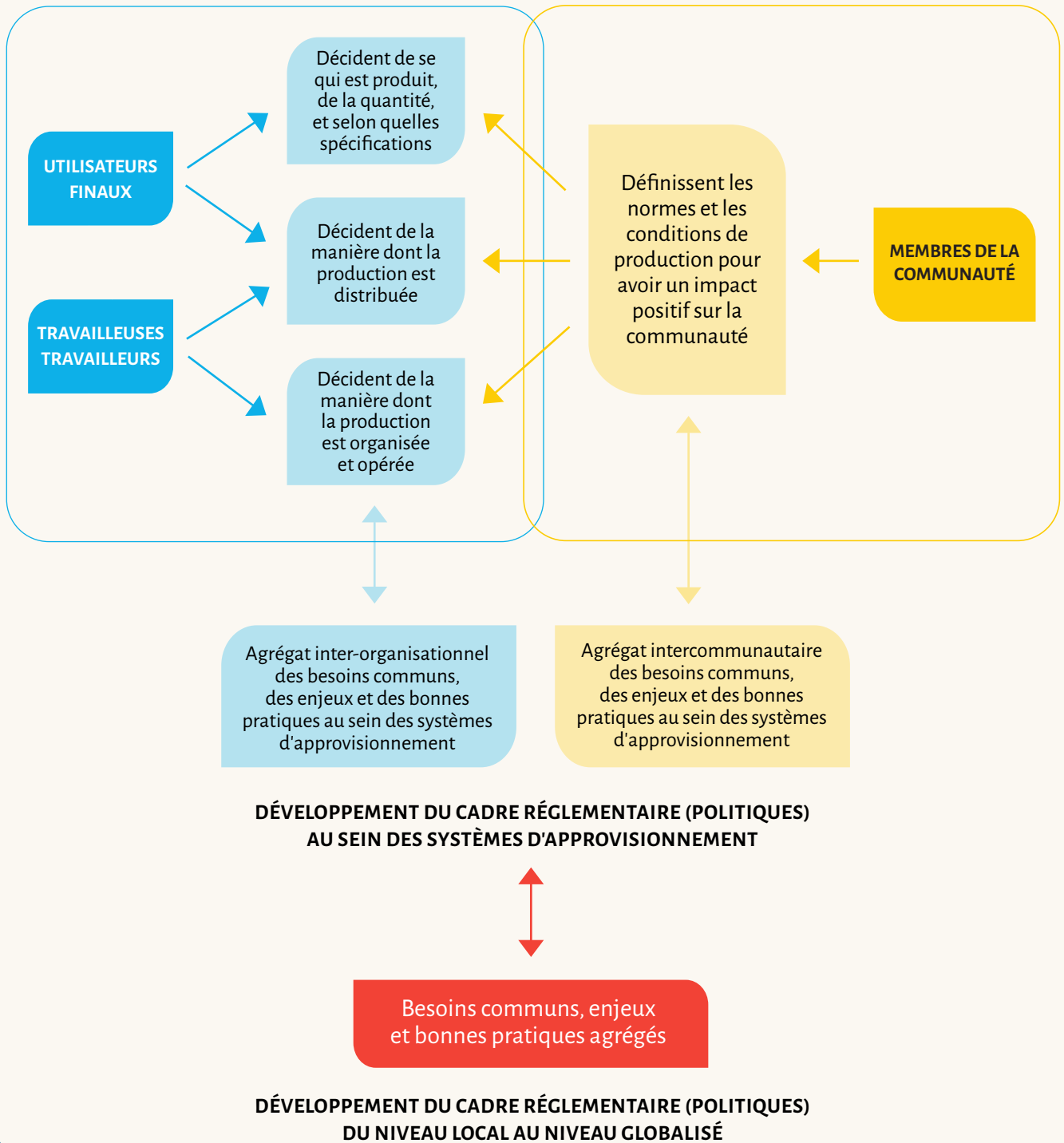
Les formes capitalistes d'organisation peuvent être caractérisées par trois principales caractéristiques institutionnelles : (1) le pouvoir décisionnel est en dernier ressort associé à la propriété financière (pouvoir des actionnaires) ; (2) l'investissement est la condition préalable à la propriété financière (quelle que soit la manière dont l'investissement est acquis) ; et (3) le pouvoir décisionnel est lié à l'ampleur de la propriété financière, elle-même proportionnelle à la taille de l'investissement. Ainsi, les avantages financiers sont structurellement associés à la prise de décision, car ils sont liés à la fois au rôle de propriétaire financier et à celui d'investisseur. Les sociétés anonymes publiques ou privées sont un exemple courant de telles formes d'organisation.

Afin d'orienter l'activité économique vers la satisfaction des besoins de la société, nous posons comme hypothèse que la logique des systèmes d'approvisionnement devrait viser à optimiser directement l'utilisation des produits dans leur conception, leur accès et leur consommation, plutôt que le profit.

Nous utilisons l'approche qui privilégie l'*utilité sociale* (valeur d'usage) de la production plutôt que la valeur d'échange des organisations. Selon ce cadre, un tel changement de logique exige que l'utilité sociale de la production soit la forme globale des avantages associés à la prise de décision. Cela implique à la fois de dissocier la prise de décision des parties prenantes ayant des avantages financiers et de l'associer aux personnes et entités qui bénéficient de l'utilité sociale de la production.



ZONES DE CONTRÔLE DES PARTIES PRENANTES SUR LE PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT



Le tableau ci-dessus représente trois formes d'avantages financiers entrant dans le processus de provisionnement, ceux des propriétaires, des investisseurs et des travailleurs. Comment ces avantages financiers peuvent-ils être supprimés ? Premièrement, il est nécessaire d'empêcher le transfert des actifs financiers de l'organisation à des personnes physiques par le biais de règles juridiquement contraignantes. L'établissement de telles règles supprime complètement le rôle du propriétaire financier. Deuxièmement, les investissements doivent être réalisés sous des formes qui ne donnent pas lieu à des droits de décision (par exemple, des prêts plutôt que des actions avec droit de vote). Troisièmement, les salaires doivent être dissociés des performances financières d'une entreprise afin que le travail puisse également échapper à l'incitation au profit. Ces trois critères conceptualisent la démarchandisation du processus économique au niveau organisationnel (en empêchant de traiter les organisations comme des vecteurs de gain financier), ce qui, selon nous, est d'une importance fondamentale pour l'économie écologique et les transitions post-croissance.



Il est nécessaire de changer la logique de provisionnement, en passant d'une primauté du profit et de la croissance à une primauté du bien-être dans les limites de la planète.

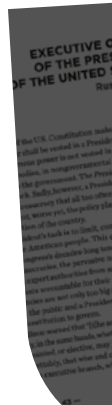
Conclusion

La faisabilité pratique d'un tel changement institutionnel est limitée par les cadres législatifs qui définissent l'objet, la propriété, la gouvernance et la réglementation financière de l'organisation de la production et de la consommation. Dans le cadre de ces contraintes juridiques, nous proposons quelques règles et principes directeurs pour mettre en œuvre une forme d'approvisionnement socialement utile et compatible avec les objectifs de la post-croissance : (1) aucune personne physique (individu) n'a droit aux actifs résiduels de l'organisation économique ; (2) les investissements peuvent générer un rendement financier limité (par exemple sous forme d'intérêts), mais ne confèrent aucun droit de décision ; (3) les utilisateurs finaux doivent disposer d'un droit de décision démocratique sur ce qui est produit et selon quelles normes, ce qui met en œuvre la « démocratisation de la demande » ; (4) les travailleurs doivent disposer d'un pouvoir de décision exécutif sur la manière dont la production est réalisée, ce qui implique

une autonomie sur leur lieu de travail – cela met en œuvre la « démocratisation du travail » ; (5) les membres de la communauté doivent être en mesure de fixer des normes et des conditions afin que la production ait un impact positif (ou au moins pas négatif) sur leur communauté – cela met en œuvre la « démocratisation des réglementations communautaires ». Des réglementations générales peuvent alors émerger à partir du recensement des besoins et des problèmes communs et des meilleures pratiques de chaque groupe de parties prenantes.

Pour faire face aux crises socio-écologiques contemporaines, il est nécessaire de changer la logique d'approvisionnement, en passant d'une primauté du profit et de la croissance à une primauté du bien-être dans les limites de la planète. La démocratisation des systèmes d'approvisionnement est un élément central de ce processus de transformation, qui fait entrer l'économie dans le domaine politique, élargit le pouvoir de décision des personnes concernées, crée de nombreux espaces de délibération et s'éloigne de la propriété privée et de l'exploitation pour s'orienter vers l'autonomie et la liberté.

Cette proposition nous oblige à abandonner les notions abstraites au profit d'examen systématiques et spécifiques : comment généraliser la délibération démocratique dans nos sociétés et nos économies, comment les différents systèmes d'approvisionnement contribuent-ils aux besoins ou aux vulnérabilités humaines et comment mettre en place des organisations capables de satisfaire les besoins et d'empêcher la monopolisation du pouvoir ?



Trump,
le Projet 2025
et le réseau Atlas :
les vrais
maîtres du jeu

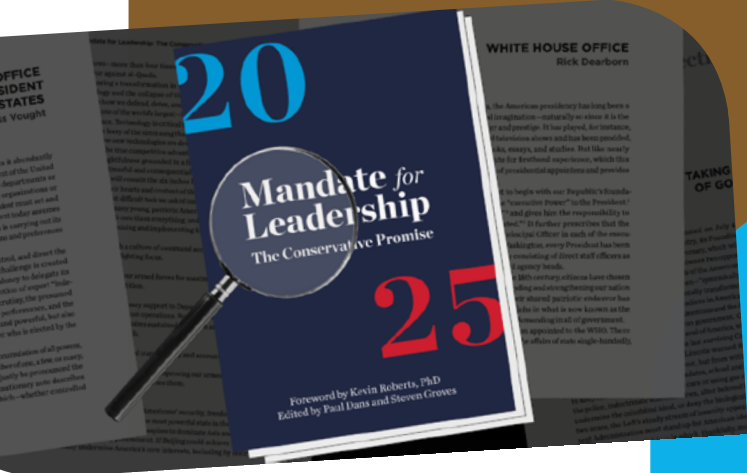


Derrière les outrances de Donald Trump se cache une machine politique bien huilée. Comme l'explique Julia Steinberger, ce qui pourrait passer pour de l'improvisation permanente relève en réalité d'une stratégie écrite noir sur blanc : le « Projet 2025 ». Ce plan, élaboré par la Heritage Foundation un think tank conservateur financé par les géants des énergies fossiles sert de véritable guide au Président américain.

« Tout ce qu'il fait correspond ligne pour ligne à ce projet », insiste Steinberger. Mais l'affaire ne s'arrête pas là. La Heritage Foundation n'est qu'une pièce d'un dispositif bien plus vaste : le réseau Atlas. Ce consortium international regroupe plus de 500 think tanks (groupes de réflexion) néolibéraux à travers le monde, de la Suisse à l'Amérique latine, qui œuvrent systématiquement à imposer des politiques de dérégulation et d'austérité.

À cette architecture s'ajoute un autre danger : l'émergence d'un néofascisme high-tech porté par les milliardaires de la Silicon Valley. « Elon Musk, Peter Thiel et leurs acolytes promeuvent un mélange toxique de capitalisme prédateur, de racisme et d'eugénisme », alerte Steinberger.

Le tableau est clair : une alliance inédite entre vieilles fortunes pétrolières, appareils néolibéraux transnationaux et nouvelle oligarchie technologique est en train de redéfinir les règles du jeu politique. Face à cette offensive coordonnée, la résistance doit elle aussi s'organiser à l'échelle internationale.



Planification écologique : du narratif à la transformation radicale

Par Pierre Patelli*



Economiste et militant suisse

La planification, économique en particulier, est montrée du doigt, voire totalement ignorée, depuis plusieurs décennies, suite à la privatisation massive des services publics imposée avec l'avènement de la mondialisation néolibérale. Pourtant, si la politique est de prévoir, il va de soi que n'importe quelle activité dans n'importe quel domaine des politiques publiques doit être planifiée pour avoir des réalisations et ensuite pouvoir évaluer ses résultats en référence aux objectifs initiaux et besoins des populations. Dans ce contexte, l'article de Pierre Patelli, économiste et militant suisse, apporte un éclairage original concernant la planification environnementale.



Enjeux et perspectives politiques

Après la prise de conscience écologique, tout mouvement social doit transformer ses revendications en processus politique pour espérer changer durablement la société. La vague verte des années 2018-2021 a marqué un tournant. Une partie des mouvements de gauche se tourne à nouveau vers une vieille recette : la planification, cette fois démocratique et collective, pour répondre aux défis climatiques.

Du *Green New Deal* à la « planification écologique » de Macron, en passant par la planification soviétique, ces mots recouvrent des réalités bien différentes. Mais un consensus émerge : nous ne pouvons plus nous contenter de demander au secteur privé d'opérer seul un changement aussi radical que celui requis pour sauver notre planète. Il faut une transformation structurelle, guidée par une volonté politique claire.

Histoire d'un débat ancien

La planification économique est discutée en Occident depuis plus de 150 ans. Dès le XIX^e siècle, des économistes ont théorisé qu'elle pourrait être aussi efficace, voire plus, que le marché. Ce débat n'était pas alors exclusivement marqué par le communisme. Après la Première Guerre mondiale, la question devient centrale : des libéraux aux bolcheviks, tous discutent de l'ampleur et des objectifs de l'action économique de l'État.

La droite libérale en conclura qu'il faut créer un cadre juridique favorable aux grandes entreprises, tandis que la gauche défendra une action centralisée permettant de structurer l'économie selon des objectifs politiques.

Apprendre des échecs et des réussites

Les contradictions du passé et les échecs de certaines planifications socialistes doivent aujourd'hui nous aider à répondre aux grandes questions : quelle place pour le marché ? Pour l'État ? Pour les entreprises privées et les travailleurs indépendants ?

Trop souvent, la réponse a été laissée à la « main invisible » du marché, accompagnée d'une action étatique timide, incitative et non contraignante. Ce modèle issu du *New Public Management*¹ montre aujourd'hui ses limites, surtout quand l'État doit agir concrètement pour le bien commun.

Expériences oubliées et leçons à tirer

La planification a souvent été analysée à travers le prisme soviétique ou chinois, mais elle a aussi existé dans les pays du Tiers-Monde, regroupés dans la Tricontinentale². Certains de ces États, anciennement colonisés (l'Algérie, le Ghana, le Vietnam, la Chine et la Tanzanie), ont conquis une souveraineté économique et politique en un temps record.

Cependant, la planification centralisée a souvent négligé les particularismes locaux, laissant place à des marchés parallèles. Il ne paraît pas réaliste aujourd'hui de vouloir renverser complètement l'ordre économique existant. En revanche, créer des espaces de planification démocratique, mêlant marché, action étatique et initiatives individuelles, est non seulement pensable, mais nécessaire.

Nous ne pouvons plus nous contenter de demander au secteur privé d'opérer seul un changement aussi radical que celui requis pour sauver notre planète.



Créer des espaces de planification démocratique, mêlant marché, action étatique et initiatives individuelles, est non seulement pensable, mais nécessaire.

L'exemple chinois et les limites européennes

La Chine est un cas frappant : elle a reboisé plus de 30 millions d'hectares, construit d'immenses barrages, et est devenue leader mondial du solaire et des véhicules électriques. Cela n'aurait pas été possible sans une volonté politique forte, inscrite dans un objectif clair : devenir un acteur central de la transition écologique.

Cette « modernisation verte » fut d'abord une réponse à l'expansion des déserts, puis aux pollutions massives affectant la population, et enfin un outil de propagande. En France, malgré l'utilisation du terme « planification écologique » par Macron, l'action reste timide : effets d'annonce, subventions au privé, mais pas de grands investissements ni de transformation structurelle. La peur de déplaire aux grandes entreprises freine toute action réelle.

Une gauche en recomposition

Aux États-Unis, le *Green New Deal*, porté par l'aile gauche du Parti démocrate (Democratic Socialists of America, Bernie Sanders, Alexandria Ocasio-Cortez), tente de tracer un nouvel horizon socio-économique. Face à l'échec des solutions néolibérales, on assiste à une redéfinition des priorités : il ne s'agit plus seulement de défendre des droits menacés, mais d'en conquérir de nouveaux, dans une perspective de classe.



Redécouvrir un savoir oublié

Il existe une vaste littérature et de nombreuses expériences concrètes de planification : Inde, Cuba, Libye, Chine, France, URSS, Tanzanie, Yougoslavie. Tout ce savoir existe, ces débats ont déjà eu lieu. Pourtant, une partie du monde académique semble redécouvrir l'eau tiède, oubliant plus d'un siècle de réflexions et de pratiques.

En Europe, les économistes peinent à formuler des principes organisateurs concrets pour une nouvelle planification. Le débat entre centralisation et décentralisation refait surface comme s'il était nouveau. Pourtant, toutes les expériences sérieuses montrent que les deux sont nécessaires : certaines tâches exigent une coordination centrale, d'autres doivent être confiées aux territoires.



Vers une planification réellement démocratique

Les échecs du passé s'expliquent aussi par l'absence de véritable socialisation des moyens de production. Ni en URSS, ni en Chine, celle-ci n'a été un objectif central, à contrario de la Yougoslavie. L'État s'est substitué au marché sans redistribuer le pouvoir aux travailleurs, créant une nouvelle classe dominante bureaucratique gouvernant par la raison d'État, non par la volonté populaire.

Un autre écueil majeur fut la marginalisation, voire l'oppression, des populations autochtones, intégrées de force dans les grands plans nationaux. Une planification réellement démocratique doit reconnaître les savoirs traditionnels, s'adapter aux modes de décision locaux et développer des systèmes de remontée d'informations depuis la base.

Commencer dès maintenant, localement

Il n'est pas nécessaire d'attendre une révolution centrale. La socialisation peut commencer aujourd'hui, à l'échelle locale : socialiser une entreprise, créer des biens communs, relier les initiatives alternatives et appliquer la souveraineté alimentaire³. Des réseaux mondiaux de production, de logistique et de transmission de savoirs existent déjà.

Cette alternative est réelle, elle est en cours, et elle continuera à exister parce qu'elle est ancrée dans la pratique. C'est là que réside notre force : dans l'action concrète, au service du collectif, dans une logique de solidarité, de savoir partagé et de transformation.

NOTES

1. Le *New Public Management* désigne l'introduction de méthodes issues du secteur privé dans la gestion publique, où l'État délègue ou confie une partie de ses missions aux entreprises. introduction de méthodes issues du secteur privé dans la gestion publique, où l'État délègue ou confie une partie de ses missions aux entreprises.

2. Voir entre autres *La Tricontinentale. Les peuples du tiers-monde à l'assaut du ciel*, Saïd Bouamama, Co-édition CETIM et Syllepse, 2016.

3. La souveraineté alimentaire « est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite par des méthodes écologiquement rationnelles et durables, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. » (Fiches de formation sur les droits des paysan.nes, fiche n° 4 , CETIM)



La souveraineté alimentaire : levier pour la justice environnementale

Interview de
Joël Mützenberg,
semencier genevois
et membre
d'UNITERRE





Face au modèle dominant de l'agrobusiness qui appauvrit les sols, pollue les eaux, uniformise les semences et détruit l'environnement, la revendication des communautés rurales pour la souveraineté alimentaire portée par La Via Campesina, dont UNITERRE – membre suisse de La Via Campesina – propose un véritable changement de paradigme.

Lendemain solidaires : En quoi la revendication de la souveraineté alimentaire portée par UNITERRE peut-elle constituer un levier concret en faveur de la justice environnementale ?

Joël Mützenberg : La revendication pour la souveraineté alimentaire est un changement de perspective par rapport aux revendications portées historiquement par les syndicats paysans. Il ne s'agit plus de défendre des intérêts spécifiques aux travailleuses de la terre. Il s'agit d'un projet d'émancipation qui redonne aux populations de chaque région du monde – qu'elles soient rurales ou urbaines – leur pouvoir de décision sur leur

existence. Et non seulement la souveraineté alimentaire implique que la décision alimentaire soit relocalisée et donc reprise en main par les populations concernées, mais nous insistons aussi sur le fait que cette souveraineté ne doit pas s'exercer au détriment des populations d'autres régions. Il s'agit donc d'un projet global de justice sociale, qui refuse les logiques protectionnistes qui se feraient dans le seul intérêt des populations locales. La souveraineté alimentaire prend en compte l'intérêt des paysan.nes et des citoyen.nes, des pays du Nord comme du Sud.

LS : Comment UNITERRE, en tant que membre de La Via Campesina, agit-il pour faire avancer cet agenda à l'échelle internationale, et quels sont les principaux freins rencontrés ?

JM : UNITERRE est active à Berne (Suisse) au sein du « Groupe interparlementaire souveraineté alimentaire ». Mais nous sommes une organisation paysanne minoritaire, et de ce fait avons peu de moyens pour peser sur la politique institutionnelle. Cependant

nous avons contribué au processus qui a mené à l'adoption en 2018 par les Nations Unies de la Déclaration sur les droits des paysan.nes et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (DDP), déclaration qui vise l'adoption de politiques publiques en faveur de la souveraineté alimentaire. Nous agissons aujourd'hui au sein de la coalition des « Amis de la Déclaration » (Suisse), pour sa mise en œuvre dans nos politiques intérieures et extérieures.

LS : Pourquoi la défense des semences paysannes face aux logiques des semences industrielles est-elle centrale dans la vision d'UNITERRE sur la souveraineté alimentaire ?

JM : La souveraineté alimentaire implique une conception de la nourriture comme bien commun d'une population. Une population ne peut pas choisir son alimentation si elle dépend de la production de semences planifiée en d'autres lieux, ni si cette production est formatée par la grande distribution ou toute autre structure imposant ses intérêts au reste de la population.

Chaque semence est le produit d'un choix de sélections qui impliquent une manière de cultiver, une forme de distribution, des préférences culinaires etc. En fixant eux-mêmes leurs critères de sélection, les paysan.nes qui produisent leurs propres semences se donnent les moyens de faire leurs propres choix de pratiques agricoles. Si les paysan.nes sont dès le départ dépendants de choix qui leur échappent, comment le reste de la population pourrait-il avoir un quelconque pouvoir sur son alimentation ? Les semences paysannes impliquent une sélection décentralisée, et permettent ainsi une grande diversité, construite directement au contact des conditions naturelles de chaque région, diversité d'autant plus nécessaire dans une époque marquée par l'instabilité climatique.

Cette diversité permet aussi de coller aux choix de type de distribution, aux pratiques culinaires et à tous les aspects du système alimentaire qui aujourd'hui sont formatés par le complexe agro-industriel mondial.



LS : Et quelles sont les implications concrètes de cette lutte ?

JM : D'abord, il revient aux paysan.nes de s'organiser pour remettre en place des systèmes semenciers paysans. Ensuite, comme je l'ai évoqué, UNITERRE se mobilise pour une mise en œuvre de la DDP, dont l'article 19 traite justement de la défense des semences paysannes¹. UNITERRE lutte également contre les OGM et les brevets sur les semences qui pourraient réduire à néant notre liberté de choisir collectivement la nourriture que nous produisons et que nous mangeons.

Finalement, le monopole de l'agro-industrie sur les semences n'est qu'un des aspects de la concentration de pouvoir qui s'opère dans le secteur agroalimentaire. A quoi servirait-il de défendre les semences paysannes si le marché est monopolisé par une poignée d'entreprises de distribution qui dictent leurs conditions ? Ou si la terre n'est plus détenue que par des entreprises agroalimentaires les après l'annexion de la dernière ferme paysanne ?

La défense des semences paysannes ne peut faire sens que dans le cadre général d'une défense de l'agriculture paysanne et de la construction d'espaces de démocratie alimentaire. Les actions d'UNITERRE sur le thème de l'accès à la terre ou sur la mise en place d'une Assurance sociale de l'alimentation² sont donc tout aussi nécessaires à la possibilité que notre alimentation soit issue de semences paysannes !

NOTES

1. Cf. www.cetim.ch/wp-content/uploads/Fiche-DDP_n%C2%B03-Semences-A4.pdf
2. Cf. <https://uniterre.ch/fr/vers-une-assurance-sociale-de-l-alimentation/>



Réflexions sur la COP29 : l'égalité de genre, levier indispensable de la justice climatique

Par Noemi Grütter*



En traversant les couloirs de la COP29, le message était clair : « Pays du Nord : payez pour le financement du climat ». Les pays du Sud y revendiquaient 3'000.- milliards de dollars pour faire face aux coûts de l'adaptation au changement climatique et de la résilience. À Bakou, les délégués ne réclamaient pas seulement des réductions d'émission de carbone, mais ils négociaient la survie des populations du Sud. Il s'agit de décisions qui détermineront si ces dernières pourront s'adapter, se redresser et passer à un avenir durable, ou si elles seront à nouveau laissées pour compte.



Militante féministe du climat, elle a été coordinatrice de l'Alliance mondiale pour l'action verte et pour l'égalité des genres (GAGGA). Aujourd'hui elle travaille pour Amnesty International.





Les enjeux ne pourraient pas être plus élevés, selon Wanun Permpibul de Climate Watch : « La COP29 a une fois de plus mis en évidence l'écart entre les promesses et l'action. Alors que les mouvements populaires et féministes sont à l'origine de solutions réelles et transformatrices, basées sur l'atténuation, l'adaptation et la lutte contre les pertes et les dommages, ils continuent d'être mis à l'écart par un système de financement climatique qui favorise les entreprises et les projets à grande échelle par rapport aux initiatives locales. Le Nord global doit s'acquitter de ses obligations – non pas en tant que charité, mais en tant que réparations – et donner la priorité aux financements qui atteignent les femmes, les peuples autochtones et les communautés de première ligne. La véritable justice climatique commence par soutenir ceux qui montrent déjà la voie. »

Considérons ces statistiques alarmantes :

- Seulement 1 % de l'aide climatique au titre de l'aide publique au développement parvient aux peuples autochtones ;
- 10 % des financements climatiques traçables provenant des fonds internationaux pour le climat sont destinés aux activités locales ;

- Seuls 20 % du financement de la lutte contre le changement climatique parviennent aux pays du Sud, et seulement 3 % s'adressent aux petits États insulaires ;

- 57 % du financement pour le climat sont répartis sous forme de prêts, plutôt que de subventions, ce qui alourdit encore davantage les pays vulnérables.

En ce qui concerne le financement de la lutte contre le changement climatique :

- Moins de 1 % de l'ensemble des fonds philanthropiques mondiaux sont spécifiquement consacrés à l'égalité des sexes et à l'environnement.

- Seulement 22 % de l'aide publique au développement pour le changement climatique et l'égalité des sexes atteignent les organisations de défense des droits des femmes.

Un revers troublant sur le genre

L'un des développements les plus préoccupants à la COP29 a été le recul par rapport aux engagements fermes en faveur de l'égalité des sexes dans l'action pour le climat. La montée des mouvements autoritaires et sexistes

est en pleine expansion, mais il y a aussi quelques lueurs d'espoir. Les États Parties ont adopté en 2014 un programme de travail renforcé à Lima sur l'égalité des sexes, un grand pas en avant¹. Ce cadre établit un programme de travail de 10 ans, encourage l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge et fixe le terrain pour l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'égalité des sexes avant la trentième session de la Conférence des États Parties.

Malgré ces progrès, les solutions climatiques justes pour les femmes continuent d'être sous-financées et exclues des principaux processus de prise de décisions en matière de climat. Les mouvements féministes sont déjà à l'origine d'une action climatique transformatrice aux niveaux local, national et mondial. Ces mouvements innovent avec des cadres justes et fondés sur les droits, qui s'attaquent à la fois à la crise climatique et à ses causes profondes, à savoir les inégalités structurelles, comme le souligne Maria Matui de *Women Action towards Economic Development* (Tanzanie) : « En tant que féministes et défenseuses de la justice climatique, nous exigeons que les promesses financières non satisfaites et les réformes systémiques donnent la priorité à l'équité et à l'inclusion. Une véritable action climatique est impossible sans placer les femmes et les voix marginalisées au centre de la prise de décisions et des allocations de financement. La justice est jugée, la justice est déniée. »

NOTE

1. Cf. <https://unfccc.int/resource/docs/2014/cop20/fre/10a03f.pdf#page=42>



Les COP : trente ans d'illusions écologiques sous contrôle capitaliste

Par le CETIM

Bien avant Rio 1992, les prémices des politiques environnementales internationales se dessinaient déjà dans les années 1980. Mais c'est dans le sillage de l'effondrement du bloc soviétique et de la victoire idéologique du néolibéralisme que s'ouvre véritablement cette séquence. À Rio, l'ordre du monde est déjà fixé : le capitalisme a gagné et, comme le proférait ancienne Premier Ministre britannique Margaret Thatcher, *there is no alternative*. La crise écologique est reconnue, mais la manière de la traiter est dictée par un monde unipolaire où l'économie de marché est désormais la norme indiscutable. La crise écologique devient une variable d'ajustement du marché global, et non un appel à en sortir.

Dans ce contexte, les solutions mises en avant dans les COP ne sont jamais pensées en dehors de ce cadre. Au contraire, elles en sont l'expression la plus fidèle : mécanismes de marché, compensation carbone, croissance verte. Ce que l'on a appelé « développement durable » n'a été qu'une tentative de verdir un système fondé sur l'exploitation illimitée des ressources et la mise en concurrence généralisée. La marchandisation de la nature s'est imposée comme la réponse centrale : forêts, océans, carbone, tout a été réduit à une unité comptable. Mais ce n'est pas en mettant un prix sur la nature qu'on empêche sa destruction ; c'est en la soustrayant à la logique du profit qu'on peut la protéger.

Trente ans plus tard, le constat est accablant : les émissions continuent d'augmenter, les écosystèmes s'effondrent, et les COP sont devenues des rituels creux, capturés par les intérêts privés d'une petite minorité. Il ne s'agit plus seulement de réclamer des objectifs plus ambitieux. Il faut remettre en cause le mode de production, de consommation et d'échange économique qui structure nos sociétés : basé sur l'accumulation, la croissance et la financiarisation du vivant. L'avenir ne peut se penser sans une véritable perspective de post-croissance, qui assume la nécessité de produire moins, de répartir mieux, et de restaurer les liens entre sociétés humaines et milieux naturels. Cela suppose de reconstruire des économies locales, sobres, solidaires et démocratiques.

Il est temps de rompre avec la croyance qu'un système peut se réformer de l'intérieur sans jamais remettre en cause ses fondements. L'écologie politique authentique commence là où finit l'illusion d'un capitalisme vert.



Un traité de l'ONU sur la responsabilité des sociétés transnationales peut-il constituer un outil pour s'attaquer à l'injustice climatique ?

Par Raffaele Morgantini*



Depuis sa fondation, le CETIM étudie les problèmes posés par les STN et attire l'attention sur le danger que représentent ces entités pour la démocratie, les droits humains, le travail et l'environnement¹. En effet, en quelques décennies, suite à l'offensive du capital financier et à l'adoption des normes internationales favorables, les STN sont parvenues à contrôler presque tous les secteurs économiques et dictent désormais leur volonté aux États. Grâce à la protection de certains États puissants et aux montages juridiques complexes, les STN échappent à tout contrôle.



Représentant permanent du CETIM
auprès de l'ONU



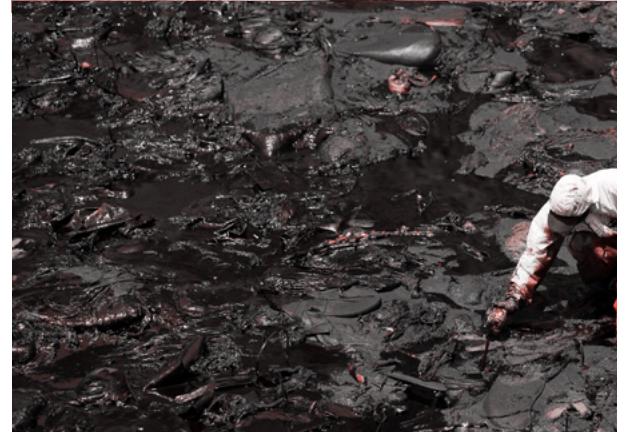
Le CETIM est engagé de longue date en faveur de l'adoption de normes internationales contraignantes à l'égard de ces entités, afin de mettre un terme à leur impunité. Dans ce contexte, deux tentatives de régulation (au sein de l'ECOSOC, début des années 1990 et au sein de la Sous-Commission des droits de l'homme, début des années 2000) ont été avortées, suite à la mobilisation des puissants lobbies des STN. Depuis 2014, notre organisation poursuit son engagement aux côtés de la Campagne mondiale pour revendiquer la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité², un réseau international qui regroupe plus de 250 mouvements sociaux, organisations paysannes, syndicats et représentant-e-s de communautés affectées à travers le monde.

Dans l'économie mondiale néolibérale, les sociétés transnationales (STN) s'imposent désormais comme acteurs centraux dans l'élaboration des politiques de développement, tout en contrôlant les chaînes de valeur mondiales. Ce modèle capitaliste repose sur l'accumulation continue des capitaux, au prix de l'exploitation du travail humain et de la destruction de l'environnement. Il est dès lors impossible de dissocier la lutte pour la justice climatique de la défense des territoires, des ressources naturelles et des droits humains. Ces combats sont profondément liés et doivent être menés conjointement, notamment dans le contexte des crises sociales et écologiques systémiques et interdépendantes que nous traversons.

L'architecture internationale de l'impunité et l'injustice climatique

La crise climatique ne se résume pas à une simple augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Elle révèle une défaillance structurelle majeure, où les populations les plus affectées sont aussi celles qui en sont le moins responsables. À l'inverse, une poignée de STN du secteur des énergies fossiles et de l'industrie lourde est à l'origine de la majorité des émissions mondiales. Selon une étude, 57 entreprises seulement seraient responsables de plus de 80 % des émissions globales³.

Face à la pression croissante, gouvernements et grandes STN promeuvent de fausses solutions à la crise climatique : marchés du carbone, REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts), etc. Ces mécanismes permettent par exemple aux STN d'acheter des crédits carbone pour continuer à polluer, sans remettre en question leur modèle économique. Pire encore, ces dispositifs ciblent souvent des terres autochtones, d'où les communautés locales sont expulsées. Il arrive également que ces déplacements forcés soient faits sous prétexte de protection de l'environnement !





Ce phénomène, que l'on nomme désormais « extractivisme vert », consiste à marchandiser la nature, en transformant les droits d'émission en actifs financiers. Il ne s'agit pas d'une transition juste vers un modèle durable, mais d'un nouveau cycle de dépossession et d'expropriation, qui aggrave les inégalités sociales et écologiques.

Cette dynamique est soutenue par un système économique et commercial qui place les intérêts des STN au-dessus des droits humains et des normes sur l'environnement. L'un des outils juridiques les plus puissants de ce système est le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États. Par cet instrument, les STN sont habilitées à poursuivre un État si une politique publique nuit à ses profits, même si cette politique est destinée à protéger la santé publique, les droits sociaux ou l'environnement.

Les mouvements sociaux, les organisations paysannes, les peuples autochtones, les syndicats et de nombreuses ONG perçoivent ce traité comme un levier juridique et politique crucial pour contenir le pouvoir démesuré des STN.

Souvent, la seule menace d'un recours au mécanisme susmentionné suffit à dissuader les États d'adopter des législations ambitieuses. Ce mécanisme constitue ainsi un frein majeur à l'adoption de mesures écologiques et sociales favorables aux populations. Les STN, soutenues par des banques, des fonds d'investissement et d'autres institutions financières, ne se contentent pas de profiter de ce système : elles s'en servent activement pour bloquer toute réforme structurelle.

Le chemin vers la justice climatique nécessite bien plus que des réformes cosmétiques : il faut rompre avec le système actuel fondé sur le profit. Cela implique une véritable transition énergétique centrée sur les droits des peuples et la protection de l'environnement, ainsi qu'un nouveau cadre institutionnel et juridique. Dans ce contexte, un Traité international juridiquement contraignant sur la responsabilité des STN en matière de droits humains constituerait une avancée importante.

Le Traité contraignant de l'ONU : un outil de résistance, un levier juridique

Depuis 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies discute et négocie l'élaboration d'un Traité contraignant sur les STN et les droits humains. Celui-ci vise à combler les lacunes du droit international, qui permet aujourd'hui aux STN de violer impunément les droits humains et les normes environnementales.

Les mouvements sociaux, les organisations paysannes, les peuples autochtones, les syndicats et de nombreuses ONG perçoivent ce traité comme un levier juridique et politique crucial pour contenir le pouvoir démesuré des STN. Il offrirait des voies de recours aux communautés affectées, en leur permettant d'exiger justice et réparations face aux violations commises.

La Campagne mondiale, dont le CETIM fait partie, joue un rôle moteur dans cette dynamique. Forte de l'expérience des luttes locales, elle propose des formulations concrètes et milite pour une construction du droit international « par le bas ».

Pour servir véritablement les intérêts des mouvements sociaux et des populations touchées, le Traité contraignant devra, entre autres, garantir l'accès à la justice, y compris le droit de refuser des projets nuisibles, et mettre en œuvre des dispositions telles que le consentement libre, préalable et éclairé. Il doit se concentrer spécifiquement sur les STN et leurs chaînes de production mondiales, avec une responsabilité juridique partagée entre les sociétés mères, les filiales ou toute autre entité de leurs chaînes de valeur, ainsi qu'avec leurs bailleurs de fonds. Il doit par ailleurs établir des mécanismes efficaces de responsabilité et de prévention des violations par les STN, prévoyant aussi des obligations de respect des droits humains et environnementaux dans le cadre de leurs activités.

Défis et opportunités

Ce processus de négociation historique soulève l'opposition des dominants. En effet, il vise à encadrer juridiquement les acteurs centraux du système économique mondial. S'il est adopté, le Traité constituera un frein à l'accumulation capitaliste et à la recherche effrénée de profit des STN. Il ne suffira pas à lui seul à mettre fin à l'impunité – qui reste un enjeu fondamentalement politique – mais il représentera une avancée stratégique majeure. Que les milieux d'affaires transnationaux et leurs alliés politiques s'y opposent avec virulence est d'ailleurs un bon indicateur : c'est la preuve que ce processus touche un point sensible.

Le contexte international complexe, marqué par une crise systémique du capitalisme mondialisé, aggravée par la financiarisation de l'économie, rend la tâche d'autant plus ardue. Les élites économiques, en crise de légitimité, ont lancé une contre-offensive pour préserver leurs intérêts, et s'opposent frontalement à toute tentative de régulation des STN. Dans ce cadre, le Traité de l'ONU est perçu comme une menace directe à leur pouvoir.

Mais ce processus constitue aussi une opportunité politique. Il permet de rendre visibles les luttes locales et les violations systémiques, de faire pression sur les gouvernements et de s'articuler avec les autorités politiques engagées dans la lutte contre l'impunité, et de renforcer une dynamique de construction collective du droit international par le bas, par et pour les classes populaires. En ce sens, les mouvements sociaux et autres organisations de la société civile devraient se mobiliser aussi pour mettre la pression sur leurs gouvernements afin que le processus onusien soit couronné de succès et corresponde à leurs revendications.

La crise climatique, la perte de biodiversité, l'explosion des inégalités et la montée des conflits sociaux sont les symptômes d'un système qui est source d'inégalités : un système dans lequel les STN engrangent des profits colossaux, tandis que les peuples paient la facture. La lutte pour les droits environnementaux est indissociable de celle pour la justice sociale, pour la souveraineté populaire et pour une économie soumise au contrôle démocratique.

Le Traité contraignant sur les STN et les droits humains ne résoudra pas à lui seul tous les problèmes. Mais il peut constituer un outil stratégique puissant pour rééquilibrer les rapports de force mondiaux, garantir des recours juridiques aux communautés affectées, et ouvrir la voie à des alternatives économiques plus justes, durables et démocratiques.

NOTES

1. Voir entre autres, *Impunité des sociétés transnationales*, Melik Özden, éd. CETIM, 2016, <https://www.cetim.ch/product/impunite-des-societes-transnationales/>
2. Cf. <https://www.stopcorporateimpunity.org/>
3. <https://carbonmajors.org/briefing/The-Carbon-Majors-Database-26913>



Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'environnement : réguler les sociétés transnationales pour s'attaquer à la crise climatique

Par le CETIM

Dans ses deux derniers rapports, l'ancien Rapporteur spécial sur le droit à un environnement sain, M. David R. Boyd souligne avec force la responsabilité écrasante des sociétés transnationales (STN) dans la crise climatique mondiale. Il souligne que les milieux d'affaires « bloquent l'adoption et l'application des lois, des règlements et des normes nécessaires à la protection et à la réalisation du droit à un environnement sain. »¹



« Mues par la quête effrénée du profit et de la croissance, les activités menées par les entreprises [STN] depuis plusieurs décennies ont creusé les inégalités, laissé des milliards de personnes sur le carreau et conduit la civilisation au bord du gouffre. »²

Boyd dénonce également l'utilisation du système de règlement des différends par les STN contre les États, un levier juridique qui leur permet d'exiger des compensations financières colossales de ces derniers³. Il s'agit de poursuites judiciaires qui exercent un effet dissuasif sur les gouvernements qui souhaitent réglementer les activités nocives en matière environnementale des STN, en particulier dans les secteurs des combustibles fossiles et des mines.

Toujours sur la question de la réglementation, le rapport est sans appel : les approches fondées sur des normes volontaires (normes applicables selon le bon vouloir des STN), largement promues ces dernières décennies pour encadrer les activités des STN, ont complètement échoué. Ces mécanismes non contraignants tels que les codes de conduite, les principes directeurs de l'ONU ou les initiatives multipartites, se sont révélés inefficaces et insuffisants pour prévenir les violations des droits humains et de l'environnement. Boyd appelle explicitement à rompre avec cette logique volontaire, plaidant pour l'élaboration urgente d'un Traité international juridiquement contraignant qui impose des obligations claires aux STN en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement.





En soulignant que la justice climatique passe par une régulation ferme et structurelle du pouvoir de ces géants économiques, l'analyse de Boyd vient ainsi renforcer les revendications des mouvements sociaux et des défenseur-euses du Traité de l'ONU. Dans ce contexte, l'ancien Rapporteur spécial appelle à un changement systémique et transformateur qui, entre autres, devrait comprendre la nécessité d'opérer des réformes juridiques profondes, établissant des obligations pour les STN d'adopter de nouvelles pratiques, de nouvelles formes juridiques et de nouveaux types d'engagements des politiques publiques.

Poursa part, sa successeure, la nouvelle Rapporteuse spéciale de l'ONU, Mme Astrid Puentes Riaño, aborde aussi la question de la responsabilité des STN dans son rapport dédié à la protection des océans⁴. Selon elle, les STN opérant dans des secteurs d'activités liés aux océans sont soumises à une réglementation et un contrôle insuffisants, ce qui entraîne des violations majeures des droits humains et des atteintes à l'environnement, notamment en ce qui concerne le transport maritime, la surpêche, la pollution des eaux et l'exploitation des fonds marins, minière et des hydrocarbures notamment.

Pour la Rapporteuse spéciale, les STN doivent remédier aux violations commises dans le cadre de leurs activités. En cas de non-respect de leurs responsabilités, elles devraient pouvoir être jugées et être exposées à des sanctions juridiques.

NOTES

1. Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à un environnement sain, David R. Boyd (2021-2024), A/HRC/55/43, 2 janvier 2024, § 29, présenté à la 55^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.
2. idem § 7
3. Pollueurs payés : les conséquences catastrophiques du règlement des différends entre investisseurs et États sur l'action climatique et environnementale et sur les droits humains, A/78/168, 13 juillet 2023, présenté à la 78^e session de l'Assemblée générale de l'ONU.
4. A/HRC/58/59, 31 décembre 2024, présenté à la 58^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.



Justice climatique : un avis historique de la Cour Internationale de Justice

Par Melik Özden*



Le 23 juillet 2025 marque un tournant historique pour la justice climatique : à la demande de l'Assemblée générale de l'ONU (voir encadré), la Cour internationale de Justice (CIJ) a émis, dans un avis consultatif très attendu, les obligations juridiques des États en matière de changement climatique. Loin de constituer un simple exercice technique ou symbolique, cet avis ouvre de nouveaux horizons stratégiques pour les mouvements sociaux, les organisations environnementales et les peuples en lutte en première ligne face à la crise climatique.



Directeur du CETIM





Dans son avis, la Cour précise que tant les traités relatifs aux changements climatiques que les autres règles du droit international sont pertinents, tout en énumérant « le droit applicable le plus directement » à la question posée². A cet égard, elle souligne que les États doivent « tenir compte des obligations que leur impose le droit international des droits de l'homme lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations au regard des traités relatifs aux changements climatiques, des autres traités pertinents sur l'environnement et du droit international coutumier, tout comme ils doivent tenir compte des obligations que leur imposent les traités relatifs aux changements climatiques, les autres traités pertinents sur l'environnement et le droit international coutumier lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations relativement aux droits de l'homme. » (§ 404)

Actions en justice des individus et associations contre les États confirmées

À la question de savoir si des individus ont le droit d'invoquer la responsabilité juridique des États pour des dommages ou préjudices résultant des changements climatiques, la Cour signale que « certains traités permettent à des acteurs autres que des États, tels des individus ou d'autres acteurs privés, de porter plainte contre des États au plan international. » (§ 111)

Obligations des États de prévenir les dommages à l'environnement

S'agissant de l'obligation des États de prévenir les dommages significatifs à l'environnement, la Cour souligne que « cette obligation fait partie du droit applicable le plus directement pertinent. » (§ 139) De plus, l'État « qui n'exerce pas la diligence requise dans

l'exécution de son obligation » à ce propos, « commet un fait internationalement illicite qui engage sa responsabilité. » (§ 409) Il engage également sa responsabilité s'il ne prend pas les « mesures réglementaires et législatives nécessaires pour limiter la quantité d'émissions causées par les acteurs privés relevant de sa juridiction. » (§ 428)

États lésés et recours en justice

Dans ce contexte, « la Cour considère que chaque État lésé peut séparément invoquer la responsabilité de tout État auteur d'un fait internationalement illicite causant des dommages au système climatique et à d'autres composantes de l'environnement. Et lorsque plusieurs États sont responsables du même fait internationalement illicite, la responsabilité de chaque État peut être invoquée par rapport à ce fait. » (§ 431).

Au vu de ces éléments, la Cour conclut, à l'unanimité que « les États ont l'obligation, en vertu du droit international des droits de l'homme, de respecter et de garantir la jouissance effective des droits de l'homme en prenant les mesures nécessaires pour protéger le système climatique et d'autres composantes de l'environnement ; ». (§ 457.A).

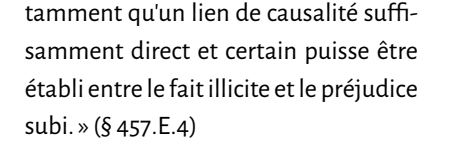
Mesures à prendre par les États

Elle conclut également que : « Les conséquences juridiques résultant de la commission d'un fait internationalement illicite peuvent inclure les obligations suivantes : a) la cessation des actions ou omissions illicites, si elles se poursuivent ; b) la fourniture d'assurances et de garanties de non-répétition des actions ou omissions illicites, si les circonstances l'exigent ; et c) l'octroi d'une réparation intégrale aux États lésés sous forme de restitution, d'indemnisation et de satisfaction, sous réserve qu'il soit satisfait aux conditions générales prévues par le droit de la responsabilité de l'État, notamment qu'un lien de causalité suffisamment direct et certain puisse être établi entre le fait illicite et le préjudice subi. » (§ 457.E.4)

En affirmant que les États ont l'obligation de prévenir les dommages significatifs à l'environnement, y compris ceux causés par des acteurs privés, et que leur inaction peut constituer un fait internationalement illicite, la CIJ dote d'un cadre juridique fort les mobilisations pour la justice climatique tant devant les juridictions nationales qu'internationales. De plus, en soulignant que des individus et des organisations peuvent invoquer la responsabilité des États, la Cour légitime les actions en justice menées « par le bas », comme celle des Aînées pour le climat Suisse, récemment victorieuses devant la Cour européenne des droits de l'homme (voir encadré). Il s'agit désormais de traduire cet avis en actes, de le porter dans les arènes politiques, juridiques et sociales, et de s'en servir dans la lutte pour la justice climatique.

NOTES

1. <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>
2. Il s'agit de : « la Charte des Nations Unies, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le protocole de Kyoto, l'accord de Paris, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM), les traités relatifs à la couche d'ozone, la Convention sur la biodiversité, la Convention sur la lutte contre la désertification, l'obligation coutumière de prévenir les dommages significatifs à l'environnement et le devoir de coopérer pour protéger l'environnement, le droit international des droits de l'homme, ainsi que certains principes directeurs aux fins de l'interprétation de divers principes et règles applicables (développement durable, responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives, équité, équité intergénérationnelle, et approche ou principe de précaution) ». (§ 172)



—

Extraits de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU concernant la demande d'avis consultatif à la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques¹

—

« Eu égard en particulier à la Charte des Nations Unies, au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Accord de Paris, à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à l'obligation de diligence requise, aux droits reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, au principe de prévention des dommages significatifs à l'environnement et à l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin :

a) Quelles sont, en droit international, les obligations qui incombent aux États en ce qui concerne la protection du système climatique et d'autres composantes de l'environnement contre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre pour les États et pour les générations présentes et futures ?

b) Quelles sont, au regard de ces obligations, les conséquences juridiques pour les États qui, par leurs actions ou omissions, ont causé des dommages significatifs au système climatique et à d'autres composantes de l'environnement, à l'égard :

i) Des États, y compris, en particulier, des petits États insulaires en développement, qui, de par leur situation géographique et leur niveau de développement, sont lésés ou spécialement atteints par les effets néfastes des changements climatiques ou sont particulièrement vulnérables face à ces effets ?

ii) Des peuples et des individus des générations présentes et futures atteints par les effets néfastes des changements climatiques ? »

NOTE

1. Cf. A/RES/77/276, adoptée sans vote le 29 mars 2023, <https://docs.un.org/fr/A/RES/77/276>



Les « Aînées pour le climat » font condamner la Suisse à la Cour européenne des droits de l'homme pour son inaction

En 2016, l'association « Les Aînées pour le climat Suisse »¹ a porté plainte contre la Suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, invoquant « les efforts insuffisants de la Suisse pour lutter contre le réchauffement climatique ». Pour les recourantes (âgées en moyenne de 73 ans), vulnérables face à la crise climatique (canicules entre autres), il s'agit d'une violation des droits humains.

Par son arrêt du 9 avril 2024², la Cour a condamné la Suisse pour violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit au respect de la vie privée et familiale), au motif que la Suisse n'a pas « agi en temps utile et de manière appropriée et cohérente pour la conception, le développement et la mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire pertinent, l'État défendeur [Suisse] a outrepassé les limites de sa marge d'appréciation et manqué aux obligations positives qui lui incombaient en la matière. » (§ 573). A noter que la Suisse ne tient pas compte de l'impact sur l'environnement de ses importations, ni du financement des énergies fossiles par les banques suisses, y compris par sa Banque nationale.

La Cour a également condamné la Suisse pour la violation de l'article 6.1 de ladite Convention, au motif que le droit de l'association requérante à accéder « à un tribunal a été restreint d'une manière et à un point tels qu'il s'en est trouvé atteint dans sa substance même. » (§§ 638 et 640)

Dans sa prise de position surprenante du 28 août 2024³, le gouvernement suisse estime non seulement satisfaisant aux « exigences de l'arrêt en matière de politique climatique », mais de plus « s'oppose à l'extension du droit de recours des associations aux questions climatiques ». S'opposer au droit de recours des associations est tout simplement contraire aux principes démocratiques. Les autorités politiques suisses devraient lire attentivement l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et rectifier leur position.

NOTES

1. <https://ainees-climat.ch/ueber-uns/>
2. Cf. Affaire Verein Klimaseniorinnen Schweiz et autres c. Suisse (Requête no 53600/20), <https://hudoc.echr.coe.int/fre#%7B%22itemid%22%3A%5B%5C%2201-233258%22%5D%7D>
3. Cf. <https://www.news.admin.ch/fr/ns-b?id=102244>



Livres du CETIM ayant trait aux luttes féministes ou à la justice environnementale



Nawal El Saadawi

Recueil de textes
introduit par
Hafidha Chekir
(2022)



**La souveraineté
au service des
peuples suivi
de L'agriculture
paysanne, la voie
de l'avenir !**

Samir Amin
(2017)



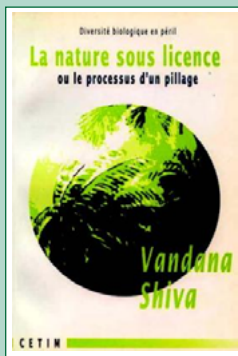
**Terre et liberté !
À la conquête de
la souveraineté
alimentaire**

Paul Nicholson,
Xavier Montagut
et Javiera Rulli
(2012)



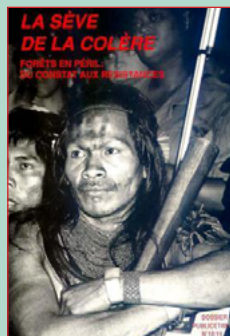
**La propriété
intellectuelle contre
la biodiversité ?
Géopolitique de la
diversité biologique**

Ouvrage collectif
(2011)



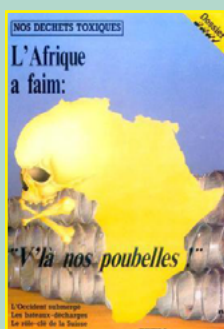
La nature sous licence ou le processus d'un pillage

Vandana Shiva et al. (1994)



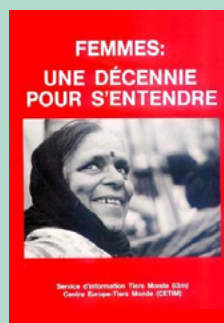
La sève de la colère : forêts en péril, du constat aux résistances

Ouvrage collectif (1990)



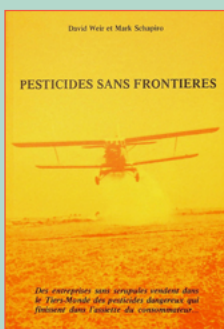
Nos déchets toxiques : l'Afrique a faim, V'la nos poubelles !

BRRRI (1989)



Femmes : une décennie pour s'entendre

Ouvrage collectif (1986)



Pesticides sans frontières

David Weir, Mark Schapiro (1982)



Des femmes immigrées parlent

Ouvrage collectif (1977)

N° 7

Dans le prochain numéro de *Lendemain solidaires...*

Le thème central de ce numéro est la compréhension et le dépassement du concept de « développement » dominant. Il ne s'agit pas simplement de croissance économique, mais du résultat actif de systèmes de domination historiques et contemporains, de l'impérialisme classique aux nouvelles formes d'exploitation à l'ère numérique. Ce numéro a pour ambition de démontrer que les crises actuelles, qu'elles soient écologiques, économiques ou sociales, sont intrinsèquement liées et ne peuvent être résolues qu'à travers une approche unifiée et intersectionnelle portée par les mouvements sociaux. Il mettra en lumière trois concepts fondamentaux : le mal-développement, l'approche intersectionnelle et l'autodétermination des peuples.

LS

